

DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance du lundi 15 octobre 2012

CONSEIL GÉNÉRAL



Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	2012 DEVE 158 G - Subvention et convention (96.500 euros) à l'association Etudes et Chantiers Ile de France pour la mise en place d'un projet d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole de sites relevant de la Ville de Paris.	22
Adoption de comptes rendus.	3	Voeu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'abrogation intégrale de la loi de 1969 concernant les gens du voyage.....	25
2012 DF 26 G - Communication du Maire de Paris sur les orientations budgétaires 2013.....	3	2012 DASES 595 G - Subvention et avenant à convention (20.000 euros) avec l'association SAFE (15e).	28
2012 DEVE 143 G - Avis du Conseil de Paris sur le projet de Schéma Régional Climat Air Energie présenté par le Président du Conseil Régional et le Préfet de la Région Ile-de-France.....	3	Voeu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'expérimentation d'une salle de consommation à moindres risques.....	30
2012 SG 9 G - Communication du rapport Développement Durable.....	3	Voeu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux produits de lissage capillaire.	33
Voeu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la mise en place du volet départemental de la taxe d'aménagement.	3	Voeu déposé par l'Exécutif.	33
Suspension et reprise de la séance.	6	2012 DASES 458 G - Adoption du règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap.	34
Voeu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la mise en place du volet départemental de la taxe d'aménagement. (Suite).	6	2012 DASES 564 G - Subvention et convention (55.000 euros) avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris dans le cadre de la poursuite du financement en 2012 du dispositif des Equipes Mobiles Gériatriques Externes (EMGE) auprès des EHPAD. ...	36
2012 DDEEES 126 G - Subvention (500.000 euros) et avenant à la convention de partenariat 2010-2012 avec l'association Silicon Sentier.....	6	2012 DASES 483 G - Subvention et convention (30.000 euros) avec l'Association Droits d'Urgence (10e).	38
2012 DDEEES 114 G - Avenant à la convention signée le 21 décembre 2010 avec l'association "Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) de Paris" afin de financer les actions d'accompagnement et de formation des salariés en contrats aidés employés par le Département de Paris et de leurs référents (ou tuteurs).	10	2012 DASCO 49 G - Contribution du Département aux services de restauration et d'internat de divers collèges publics pour 2013.	39
2012 DDEEES 137 G - Lancement de marchés relatif à l'accueil et à l'accompagnement à la création d'entreprise de porteurs de projet parisiens au sein des Maisons des entreprises et de l'emploi.	13	2012 DASCO 52 G - Dotations des collèges pour 2013 (14.464.960 euros).	40
Voeu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux contrats aidés à la Ville de Paris.	14	2012 SG 8 G - Signature de l'avenant n° 1 au contrat particulier entre la Région Ile-de-France et le Département de Paris.....	42
Voeu déposé par l'Exécutif.	15	Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.	49
2012 DDEEES 124 G - Subvention (29.000 euros) et convention avec l'association Réseau Môm'arte (12e).	16	Modification de la composition de Commissions...51	
Voeu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la première dotation de l'Etat au réseau du Grand-Paris Express.	18	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.....	51
Voeu déposé par l'Exécutif.....	18	Clôture de la séance.	52
Voeu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la réalisation du projet de Grand Paris Express.	18	Votes spécifiques.....	52

Votes spécifiés.....	52
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	52
Liste des membres présents.	55
Annexe n° 1 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.	57
Annexe n° 2 - Tableau des votes des groupes politiques.	58

La séance est ouverte à quinze heures vingt minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mme Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Marie-Laure HAREL, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, la séance du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Le compte rendu sommaire de la séance du lundi 24 septembre 2012 a été affiché. Le procès-verbal intégral de cette même séance a été publié au Bulletin départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Il sont donc adoptés.

2012 DF 26 G - Communication du Maire de Paris sur les orientations budgétaires 2013.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, les communications DF 26 G et DF 79, relatives aux orientations budgétaires 2013, ont fait l'objet d'un débat commun, ce matin, en formation de Conseil municipal.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas eu de vote.

2012 DEVE 143 G - Avis du Conseil de Paris sur le projet de Schéma Régional Climat Air Energie présenté par le Président du Conseil Régional et le Préfet de la Région Ile-de-France.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, le projet de délibération DEVE 143 G concernant l'avis du Conseil de Paris sur le projet de Schéma Régional Climat Air Energie présenté par le Président du Conseil Régional et le Préfet de la Région Ile-de-France ayant fait l'objet d'un débat commun, en formation de Conseil municipal, avec le projet de délibération DEVE 149, nous allons passer au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 143 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DEVE 143 G).

2012 SG 9 G - Communication du rapport Développement Durable.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, je vous rappelle que la communication SG 9 G relative au rapport Développement Durable a fait l'objet d'une discussion commune avec la communication SG 192, en formation de Conseil municipal.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la mise en place du volet départemental de la taxe d'aménagement.

M. LE PRÉSIDENT. - Dans le cadre de la 1ère Commission, nous examinons la proposition de vœu référencée n° 1 G dans le fascicule, déposée par le groupe E.E.L.V.A., relative à la mise en place du volet départemental de la taxe d'aménagement.

Je donne la parole à M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Président.

C'est un vœu qui demande la mise à place à compter du 1er janvier 2013 du volet départemental de la taxe d'aménagement. C'est une taxe - nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises et pas que nous sur ce sujet - dans la version que nous proposons, qui concernerait uniquement les permis de construire des bureaux et qui se limite à un taux de 2,5 %. Et l'avantage de cette taxe, c'est qu'elle est dédiée et qu'elle permet de faire deux choses qui sont pour nous très importantes : d'une part, d'abonder le C.A.U.E. et d'autre part, de permettre de travailler sur les espaces verts sensibles, qui sont très importants dans le cadre de la biodiversité.

Le volet départemental de cette taxe existe dans tous les départements français, à l'exception de deux : l'Aube et Paris. On se demande pourquoi, au moment où notre collectivité a tant besoin d'argent pour pouvoir affronter cette crise et tout ce qui se passe en ce moment, on se passe de cette recette. Nous tenons d'autant plus au vote de ce vœu qu'il faut qu'il soit voté avant le 30 novembre de cette année, pour qu'il puisse se mettre en place à la rentrée prochaine, et aussi par le fait qu'il y a un engagement très précis qui date d'un an, du Maire de Paris, pour que cette taxe entre en service en 2013. Et il semblerait qu'il y ait quelques difficultés à ce que cette taxe, qui est très minime, puisqu'elle correspond à 20 euros du mètre carré... Donc vous voyez que l'on est tout à fait dans le trait de l'épure...

(Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, remplace M. Bertrand DELANOË, Président, au fauteuil de la présidence).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Vous pouvez conclure, Monsieur GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Oui. Laissez-moi terminer. Merci.

Et donc, nous souhaitons qu'il y ait une réponse favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE, pour répondre à M. GAREL.

M. Bernard GAUDILLÈRE. - Merci, Madame la Présidente.

Le groupe E.E.L.V.A. demande la mise en œuvre, pour 2013, de la part départementale de la taxe d'aménagement. Je rappelle que c'est une taxe qui a une assiette très simple, qui est arrêtée grosso modo à 785 euros par mètre carré. Et c'est par rapport à cette assiette que la taxe est liquidée, avec un taux qui varie selon les votes des assemblées locales. Et le taux départemental que suggèrent nos collègues "Verts" serait de 2,5 % par mètre carré.

C'est une taxe qui est acquittée dans le cadre du dépôt des permis de construire, plus généralement des autorisations d'urbanisme.

Je voudrais d'abord rappeler qu'à Paris, cette taxe existe déjà et que la part municipale de la taxe d'aménagement, qui revient à la Ville, est fixée à un taux de 5 % et qu'en outre, existe un taux de 1 %, toujours sur la même assiette, au bénéfice de la Région Ile-de-France.

Donc, il y a d'ores et déjà, aujourd'hui, une fiscalité de 6 % par mètre carré. Il nous semble que c'est un taux raisonnable, et la mise en œuvre de la part départementale que suggèrent nos collègues "Verts" reviendrait à accroître cette taxation d'environ 40 %.

Or, personne n'ignore, en tout cas dans cette assemblée, le problème posé par le coût du mètre carré à Paris, notamment pour tous ceux qui ont un projet d'acquisition de logement. Et dans ce contexte, l'accroissement de cette fiscalité sur la construction ne nous paraît pas opportun.

Je précise évidemment que ce n'est pas parce que nous ne mettrons pas en œuvre cette part départementale de la taxe d'aménagement que nous renonçons au financement des politiques auxquelles le président du groupe E.E.L.V.A. vient de faire allusion, et notamment les orientations du Plan Biodiversité en matière de végétalisation.

Je rappellerai par exemple que nous subventionnons le C.A.U.E. - et je parle d'ailleurs devant son président, mon collègue, M. Pierre MANSAT - à hauteur de 250.000 euros par an, ce qui est beaucoup pour un organisme d'études et de formation.

Je rappelle que nous mobilisons tous les crédits nécessaires à la protection et à l'entretien des bois - et d'ailleurs, je parle devant l'adjointe aux espaces verts, qui vient de le reconnaître récemment dans des réunions internes à la Municipalité - soit plus de 3 millions d'euros en entretien courant, pesant sur notre budget de fonctionnement -, et sans parler des 10 millions déjà dépensés depuis le début de la mandature en investissements à ce titre.

Donc, en résumé, les politiques auxquelles M. le Président GAREL a fait allusion sont des politiques auxquelles nous sommes extrêmement attentifs et auxquelles nous consacrons des budgets très importants, mais nous ne souhaitons pas que la majoration très forte d'un impôt intervienne en 2013.

J'émet donc en conclusion, au nom de l'Exécutif, un avis défavorable à ce vœu.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Attendez, j'ai une demande d'explication de vote également de la part de M. Jean-François LEGARET.

Vous avez la parole et ensuite, vous pourrez...

M. Jean-François LEGARET. - Très brièvement, ce qui nous interpelle, c'est le fait que le Président d'un groupe appartenant à la majorité puisse déposer un vœu de cette nature.

Nous avons bien entendu le Maire de Paris et l'Adjoint chargé des finances nous répéter, ce matin encore, qu'il y avait un engagement formel pris vis-à-vis des Parisiens de ne pas créer d'impôt et d'augmentation nouvelle des impôts. Donc, je trouve que le simple dépôt de ce vœu est totalement contradictoire avec cet objectif, et l'objectif qui a été rappelé nous paraît effectivement indispensable, après des périodes d'augmentations très lourdes de la fiscalité.

Ne serait-ce que pour cet argument-là, nous voterons naturellement contre ce vœu.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur GAREL, je vous demanderai simplement d'être bref : une minute, pas plus, puisque normalement, il n'y a pas de retour de parole.

M. Sylvain GAREL. - En moins d'une minute, cela va répondre à la question que M. LEGARET a posée : pourquoi nous déposons ce vœu ? Tout simplement parce qu'il y a un engagement du Maire de l'année dernière que cette taxe soit créée.

Je vous lis le texte :

"Dans le cadre de la réforme de la taxe d'aménagement et la possibilité offerte à la collectivité parisienne de mettre en place une part départementale pour le financement du C.A.U.E. de Paris et de la protection des espaces naturels sensibles, le Maire a arbitré le maintien du dispositif actuel : taxe locale d'équipement, sans part départementale. Le Maire formule cependant un accord de principe pour qu'une telle évolution intervienne pour l'exercice 2013."

C'est un engagement qui est signé Nicolas REVEL, qui était le directeur du cabinet du Maire de Paris.

Donc, les engagements doivent être tenus et c'est pour cela que nous demandons une suspension de séance.

M. Jean-François LEGARET. - Puis-je poser une question ?

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. POZZO di BORGO, pour une explication de vote.

M. Yves POZZO di BORGO. - Tout à fait.

Il y a une majorité et une opposition. Vous faites partie de l'Exécutif. Réglez vos problèmes entre vous ! Arrêtez de prendre le Conseil de Paris - si vous voulez - comme vecteur du combat au sein de la gauche !

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - C'est une explication de vote sur votre propre position.

M. Yves POZZO di BORGO. - Mais oui, Madame. Vous pouvez dire les choses, parce que cela indique en explication de vote "on votera contre".

Mais réglez vos problèmes entre vous ! Si vous voulez, on peut organiser les réunions entre vous pour que vous les régliez, si vous n'arrivez pas à vous entendre. On peut vous prêter nos bureaux, si vous voulez.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je ne vois pas ce que va apporter - honnêtement - une suspension de séance. On peut voter et une minute de suspension de séance ?

Alors, une minute de suspension de séance et on reprend.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures trente et une minutes, est reprise à quinze heures trente deux minutes, sous la présidence de Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La séance est reprise.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la mise en place du volet départemental de la taxe d'aménagement. (Suite).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur GAREL, on ne va pas passer l'après-midi sur cette question ! Monsieur GAREL : 30 secondes. Soyez respectueux du règlement.

M. Sylvain GAREL. - Je veux dire deux choses. Je veux dire notre profond mécontentement au sujet de ce qui vient de se passer, puisque cela fait deux fois en une demi-heure, sur la question écrite que nous avons posée et sur ce vœu, que les engagements qui avaient été pris, qui avaient été négociés lors des précédents budgets ou des précédentes discussions entre groupes de la majorité - je réponds à M. POZZO di BORGO - ne sont pas respectés, et c'est très grave !

Deuxièmement, dans la réponse de M. GAUDILLÈRE, il y a un mensonge éhonté qui est répété à chaque fois : il n'a jamais été question dans notre demande de taxer les logements, mais uniquement les bureaux - vous le savez très bien, Monsieur GAUDILLÈRE, nous l'avons redit à midi.

Il n'y a donc que les bureaux qui sont taxés. Ne dites pas que cela doit taxer les logements.

Je crois que sur ce point, il y a vraiment des problèmes de communication au sein de la majorité et qu'il faudra les régler très rapidement.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Restons courtois.

Nous passons au vote. Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2012 DDEES 126 G - Subvention (500.000 euros) et avenant à la convention de partenariat 2010-2012 avec l'association Silicon Sentier.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen, en 2e Commission, du projet de délibération DDEES 126 G relatif à l'attribution d'une subvention de 500.000 euros et d'un avenant à la convention de partenariat avec l'association "Silicon Sentier".

La parole est à Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, pour cinq minutes.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le Maire de Paris, donc vous me permettez, même s'il est une fois de plus absent de nos débats, de m'exprimer et de m'adresser directement à lui.

Monsieur le Maire de Paris, vous avez affirmé ce week-end à l'A.F.P. : "Mme Anne HIDALGO et M. Jean-Marie LE GUEN ont tous les deux des qualités, mais j'ai pu éprouver les qualités d'Anne HIDALGO comme première adjointe. Elle a des idées sur l'avenir de Paris".

Effectivement, Monsieur le Maire, je ne peux le contester, Mme HIDALGO a de la suite dans les idées, comme le prouve ce projet de délibération. Et nous ne sommes pas étonnés par vos déclarations qui vont finalement dans le sens du soutien inconditionnel que vous apportez à votre première adjointe pour vous succéder.

Mais jusqu'où peut et doit aller ce soutien ?

Nous sommes saisis de ce projet de délibération qui propose au Conseil de Paris d'accorder une subvention départementale de 500.000 euros à l'association "Silicon Sentier".

Cette association, créée en juillet 2000, a pour vocation l'accompagnement des entreprises investies dans les technologies de l'information et de la communication, dans les processus d'innovation et de développement de leur activité commerciale. Elle vise la promotion de ses membres et la mise en valeur des produits et services qu'elle développe.

Cette association envisage de relocaliser ses activités dans un espace de 1.500 mètres carrés au 39 rue du Caire, dans le 2e arrondissement. Cet emménagement doit s'accompagner de travaux importants d'un montant de 2 millions d'euros.

Outre le Département de Paris, l'association sollicite également une subvention auprès d'une autre collectivité partenaire, la Région Ile-de-France, à hauteur cette fois-ci de 600.000 euros.

Vous me direz, M. HUCHON n'en est pas à sa première transgression et nous nous efforçons, avec mon collègue, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, qui siège avec moi au Conseil régional, de dénoncer parfois des irrégularités.

Je rappelle que Mme Anne HIDALGO est aussi conseillère régionale.

Vous vous doutez bien, Monsieur le Maire, que ce ne sont pas l'espace d'accueil de 90 mètres carrés, ni les espaces de co-working de 400 mètres carrés ou encore l'espace d'accélération pour la création d'entreprise de 200 mètres carrés qui ont attiré notre attention.

C'est plutôt la composition de son conseil d'administration qui a piqué notre curiosité. Voilà : "Silicon Sentier" est présidée par Mme Sandrine MURCIA, qui vient de rejoindre le conseil d'administration de "Oser Paris", l'association de soutien de Mme Anne HIDALGO, candidate à la Mairie de Paris.

Elle a pour membre bienfaiteur M. Jean-Louis MISSIKA, votre adjoint, Monsieur le Maire, qui y représente la Mairie de Paris et qui préside l'association "Oser Paris". Cette association compte dans son bureau, en tant que secrétaire de "Silicon Sentier", M. Louis MONTAGNE qui, par ailleurs, représente l'association "Bearstech", qui assure la sécurité et l'hébergement du site Internet "Oser Paris".

Ce qui s'apparente donc à un véritable staff de campagne est en première ligne de l'association "Silicon Sentier".

Par ailleurs, le nouveau local de l'association, dont les travaux seront financés, je le rappelle, par des deniers publics, comptera des événements très nombreux - on aimerait bien savoir quels événements !

Le déménagement de cette association est aussi justifié par le fait que le nouveau local sera identifiable depuis la rue. Vous en conviendrez, c'est beaucoup plus pratique en période de campagne !

L'association table aussi sur 30.000 visiteurs par an, ce qui est aussi très pratique en période de campagne.

Monsieur le Maire de Paris, vous avez tenu depuis des années des discours sur la transparence, la probité et la morale, vous avez voulu être le champion de l'éthique politique. Je suis donc, comme beaucoup d'élus de notre groupe, très surprise par ce projet de délibération et je ne voudrais pas que l'on puisse établir le moindre conflit d'intérêt.

En tant que Secrétaire nationale de l'U.M.P. en charge de la modernisation des pratiques politiques... merci ! Nous avons cette quête de moralisation de la vie politique en partage. J'espère que vous pourrez alors, Monsieur le

Maire de Paris, absent aujourd'hui, rassurer notre Assemblée, clarifier cette situation très opaque et nous indiquer les mesures que vous comptez prendre pour que la campagne de Mme HIDALGO, comme de tout autre candidat de votre majorité, ne bénéficie pas des avantages publics de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Madame POIRAUULT-GAUVIN, M. le Maire de Paris n'est pas absent aujourd'hui. Il nous a quittés il y a cinq minutes à peine. Il était là l'ensemble de la matinée et par conséquent, vous dites des inexactitudes et ce n'est pas la seule.

Je vais donner la parole à M. Jean-Louis MISSIKA.

Ne piaffez pas d'impatience, le temps viendra des meetings politiques !

M. Jean-Louis MISSIKA. - Merci, Madame la Présidente.

J'avoue que je suis un peu surpris. Je m'attendais à... attendez, je réponds en tant qu'adjoint au Maire chargé de l'innovation, de la recherche et des universités.

Je voudrais juste dire ceci : d'abord je suis un peu surpris. Je m'attendais à une présentation assez favorable de cette association "Silicon Sentier", qui fait un travail tout à fait remarquable depuis maintenant une dizaine d'années, non seulement pour Paris, mais même en Région puisque maintenant, des cantines ont été installées en Région sur le modèle de la cantine dans le 2e arrondissement.

Cette association fédère les entreprises technologiques du secteur des technologies de l'information et de la communication - le web, l'open source, la téléphonie mobile - à Paris et en Ile-de-France.

C'est un acteur essentiel de la dynamique économique et de l'innovation de Paris et de sa région. "Silicon Sentier" a adapté sa proposition aux évolutions de son secteur, à la demande des entreprises et à l'évolution des technologies.

J'ajoute que si Paris est aujourd'hui une capitale du numérique, largement devant Londres, puisque nous avons 1.800 start-up à Paris et en région, comparé à 1.200 start-up à Londres, "Silicon Sentier" y est certainement pour quelque chose.

La cantine a donc ouvert en 2008 à l'initiative de "Silicon Sentier" dans le 2e arrondissement. Elle a créé le premier espace de co-working parisien, accélérant considérablement les échanges entre entrepreneurs et des développements croisés.

En 2010, l'État, et il me semble qu'en 2010, le gouvernement était dirigé par M. François FILLON, reconnaît "Silicon Sentier" comme grappe d'entreprises exemplaire, et la D.A.T.A.R. soutient financièrement "Silicon Sentier". "Silicon Sentier" bénéficie depuis au moins trois ans du soutien européen du Fonds social européen et également de la D.I.R.E.C.C.T.E., qui est la Direction des entreprises au niveau local.

Le 7 janvier 2011, "Silicon Sentier" a ouvert un accélérateur d'entreprises qui s'appelle le camping, toujours dans le 2e arrondissement, dans les murs du Palais Brongniart. Cet accélérateur d'entreprises est financé à la fois par le secteur privé et par un certain nombre de fonds publics, y compris d'ailleurs des fonds d'État.

Donc, le camping a permis à des porteurs de projet de disposer de 6 mois d'une très grande densité pour consolider leur projet d'entreprise et les convertir en une véritable entreprise.

À ces deux initiatives originales, il convient d'ajouter "Silicon Maniacs" et "Silicon Xperience", deux programmes visant à renforcer l'expérimentation et la diffusion des outils du numérique afin qu'ils ne restent pas aux seules mains des "geeks".

Le succès rencontré par ces quatre dispositifs est freiné - c'est une réalité à laquelle est confronté aujourd'hui "Silicon Sentier" - par la dispersion des sites animés par "Silicon Sentier".

Il est à noter que la cantine accueille chaque année 14.000 personnes dans un espace inférieur à 400 mètres carrés et que cela commence à devenir un problème.

La Région Ile-de-France a lancé en 2011 un appel à manifestation d'intérêt pour l'ouverture de grands lieux intégrés d'innovation. Cet appel a été l'occasion pour l'association de repenser son modèle et d'envisager la création d'un lieu unique regroupant l'ensemble de ses actions.

Sa labellisation par la Région en avril 2011 et, donc, l'ouverture d'une enveloppe de financement, permet à "Silicon Sentier" de travailler à l'ouverture de son nouveau site et c'est tout naturellement que la Ville de Paris a considéré qu'elle devait accompagner la Région Ile-de-France dans le financement de ce projet.

Oui, comme vous l'avez dit, 1.500 mètres carrés ont été repérés dans le Centre de Paris au 39, rue du Caire, toujours dans le 2e arrondissement, et ce nouveau lieu permettra de mutualiser les charges, les mètres carrés, les ressources humaines actuellement mobilisées par "Silicon Sentier" sur ses différents sites. Il est clair que le loyer de la cantine et le loyer qui est payé au Palais Brogniard disparaîtront grâce à la possibilité d'installer la cantine dans ces nouveaux locaux.

Ce changement d'échelle se fait dans le cadre d'une augmentation de moyens réduite qui permettra cependant un véritable changement d'échelle. Ces 1.500 mètres carrés seront répartis entre :

- espace d'accueil du public ;
- station de travail en co-working ;
- salle événementielle ; et oui, il y a des événements dans le numérique ;
- espace de démonstration ;
- et espace d'exposition.

Ils devraient permettre l'accueil de 30.000 personnes par an.

Je ne suis pas sûr que toutes ces personnes seraient satisfaites d'apprendre que vous considérez qu'elles sont là pour des raisons militantes.

L'investissement du Département de Paris aux côtés de la Région a permis à "Silicon Sentier" de négocier un loyer particulièrement intéressant pour les six premières années d'exercice, diminuant notablement les charges de fonctionnement de l'association. Le Département de Paris ne versera plus de subventions de fonctionnement à l'association. Le budget d'aménagement des lieux est de 2 millions d'euros, répartis entre la Région, le Département de Paris et les autres partenaires de l'association.

Alors, j'en viens maintenant à votre attaque, je dirais politicienne.

Je vais y répondre, chère Madame.

Quand je dis "j'en viens à votre attaque politicienne"...

Ecoutez-moi, s'il vous plaît !

Ecoutez-moi !

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - M. MISSIKA a la parole et lui seul.

M. Jean-Louis MISSIKA. - L'association est particulièrement représentative des entreprises du numérique.

Mme Sandrine MURCIA est une chef d'entreprise. C'est une chef d'entreprise ! Elle est élue pour deux ans...

Laissez-moi terminer, s'il vous plaît, Madame !

Elle est élue pour deux ans à la tête de l'association et elle est présidente de cette association à titre bénévole. Elle assume cette responsabilité, elle ne perçoit aucune forme de rémunération.

Les présidents et les présidentes de ces structures sont, conformément au statut de chacune d'elles, des citoyens engagés dans la vie de la cité et, en tant que citoyen, elle a le droit de faire ce qu'elle veut, je suis désolé ! Ou alors vous allez me dresser une liste complète des personnes qui n'ont pas le droit de s'engager politiquement, bien qu'elles soient parisiennes ou parisiens, sous prétexte qu'elles sont dans telle ou telle association. Cela devient délirant ! Je suis désolé de vous le dire.

Les individus sont libres, ils sont majeurs et vaccinés. Mme MURCIA a le droit de faire des choix d'engagement politique à l'échelle locale. Elle est chef d'entreprise et elle fait ce qu'elle veut de ses choix politiques.

Donc, je ne vois absolument pas quel est le rapport qu'il y a entre le fait que cette association est présidée par une chef d'entreprise, que cette chef d'entreprise soutient Anne HIDALGO et le fait que vous êtes en train de me reprocher...

Mais bien sûr que oui ! Attendez, "Silicon Sentier"...

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Monsieur MISSIKA, s'il vous plaît, ne répondez pas aux interpellations parce que c'est sans fin !

M. Jean-Louis MISSIKA. - "Silicon Sentier" a été soutenue par l'Etat, quelle que soit la couleur politique du Gouvernement, par la Région et par la Ville de Paris. Je suis vraiment désolé de vous le dire, c'est vraiment quelque chose.

Je voudrais juste rajouter un point qui me paraît essentiel pour bien comprendre le caractère assez étrange de votre interpellation : le Département de Paris contribue à hauteur de 70.000 euros au budget de fonctionnement de cette association. C'est 4 % de son budget de fonctionnement. C'est-à-dire que "Silicon Sentier" dépend, à hauteur de 4 % de son budget de fonctionnement, de la Ville de Paris. Donc, je trouve que cette attaque est surréaliste, je suis désolé de vous le dire. La Ville soutient financièrement de très nombreuses associations pour la qualité de leurs actions, pour leur contribution d'intérêt général dans tous les domaines.

Si jamais vous décidez qu'il est interdit à toute personne, membre d'une association qui touche une subvention même minime de la Ville de Paris, de s'engager politiquement dans une campagne électorale, à ce moment-là, il n'y aura plus grand monde pour faire des campagnes électorales, à Droite comme à Gauche.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 126 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2012, DDEES 126 G).

2012 DDEES 114 G - Avenant à la convention signée le 21 décembre 2010 avec l'association "Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) de Paris" afin de financer les actions d'accompagnement et de formation des salariés en contrats aidés employés par le Département de Paris et de leurs référents (ou tuteurs).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEES 114 G concernant l'association "Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité de Paris" pour l'accompagnement et la formation des salariés en contrats aidés employés par le Département de Paris.

Je donne la parole tout d'abord à Mme SIMONNET, 5 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, ce projet de délibération porte sur l'avenant à la convention avec l'association "Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité de Paris".

Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche avait déjà présenté un vœu lors de la séance de juillet sur le sujet des contrats aidés et nous en redéposons d'ailleurs un à cette séance.

Plusieurs élus présents ici ont d'ailleurs signé une pétition qui rassemble plus de 3.000 signatures : de nombreuses signatures de syndicalistes de différentes organisations syndicales représentatives à la Ville de Paris, de nombreux salariés de la Ville et de nombreux Parisiennes et Parisiens usagers de nos services publics.

Le sujet des contrats aidés est, selon nous, d'une grande importance et ce projet de délibération nous apporte certaines précisions, mais encore bien insuffisantes. Et le tout mérite un vrai débat entre nous.

Comme vous le savez, tout d'abord, la Ville emploie actuellement, dans les différents services ainsi qu'au Centre d'action sociale et dans les mairies d'arrondissement, plus de 1.600 contrats aidés. On peut considérer que c'est un engagement fort de la Ville dans sa contribution à l'insertion des plus fragilisés dans l'emploi, mais lorsqu'on sait que, dans la pratique, alors que la loi l'interdit, beaucoup occupent des emplois permanents, c'est-à-dire qui

correspondent à des besoins permanents et devraient, par conséquent, de facto être occupés par des fonctionnaires, ce sont également des pratiques qui ne sont pas normalement conformes à la loi et qui sont illégales.

En témoignent d'ailleurs des recours aux prud'hommes qui ont obtenu gain de cause.

Nous devrions, en tant que Conseillers de Paris, avoir accès à l'ensemble des informations précises, afin de connaître les services auxquels ils sont affectés, car ces contrats aidés doivent être affectés en plus des emplois permanents occupés par des fonctionnaires qui assurent un service et non en substitution.

Dans le cadre de ces contrats aidés, les textes exigent, par ailleurs, un suivi d'actions de formation et d'accompagnement pour les bénéficiaires dans but de faciliter leur retour à l'emploi. La Ville a donc signé avec le F.L.E.S. de Paris une convention pour effectuer ces actions.

Cette convention, signée en décembre 2010, finance, d'une part, les actions d'accompagnement individuel ou de formation et, d'autre part, la formation des tuteurs des personnes en contrats aidés.

La faiblesse, mes chers collègues, du dispositif de la Ville dans le respect de ses engagements dans le suivi de la formation a également fait l'objet de recours devant les prud'hommes. Selon l'exposé des motifs, en 2011, le F.L.E.S. a pu financer 778 actions de formation et d'accompagnement, pour 577 salariés.

Il est dommage que l'exposé des motifs ne précise pas la répartition entre les formations des tuteurs des contrats aidés, d'une part, et les formations des salariés en contrat aidé, d'autre part. Peut-être d'ailleurs, je ne sais pas, que les 577 salariés sont tous des salariés en contrats aidés et peut-être que la comptabilisation des tuteurs n'en fait pas partie ; je ne sais pas, mais le chiffre, quoi qu'il en soit, semble bien faible lorsqu'on le compare à celui du nombre total de contrats aidés : 1.680 salariés en tout.

Surtout lorsque l'on sait que ces salariés n'avaient pas, jusque à peu, accès aux formations de la DRH et ne pouvaient préparer les concours, hors les recrutements sans concours. Alors que je sais que depuis, et nous aimerions d'ailleurs avoir plus de précisions à ce sujet, d'autres formations internes à la Ville sont proposées et qu'il ne saurait être question aujourd'hui, mais là encore il nous faudrait plus de précisions, de limiter l'accompagnement de ces personnels simplement aux actions prises en charge par le F.L.E.S.

Le projet de délibération précise que, depuis la mise en place du dispositif des C.A. et des C.A.E. en juillet jusqu'au 30 juin 2012, 1.120 salariés en contrat aidé ont connu une sortie positive, ce qui représenterait 32,4 % des sorties, soit plus d'un tiers. Mais le projet de délibération ne précise pas ce qui permet de caractériser de "positives" ces sorties : s'agit-il de C.D.I. ? Ou de C.D.D. de trois mois dans les six mois ? Ou de nouveaux contrats aidés signés ? Vous imaginez bien que ce n'est pas la même chose et que notre Ville doit être extrêmement exigeante vis-à-vis de ces contrats aidés, dans la lutte contre la précarité et dans la réinsertion jusqu'au bout.

Rappelons également la situation particulière de 300 de ces contrats aidés arrivés au terme de la durée légale, qui devraient déboucher mécaniquement sur une requalification en C.D.I. ou en titularisation au sein de nos services, comme la loi le stipule. Or, il apparaît que, des 1.680 contrats aidés dénombrés début 2012, nous en serions à moins de 1.434 en ce début du mois d'octobre. Que sont donc devenus les 250 restants ?

Pour l'heure, nous n'avons pas accès aux informations précises sur leur devenir.

Est-ce que, parmi ceux-là, 32 % ont pu s'insérer dans l'emploi ou moins ou plus ? Car vous comprenez bien que, si les 250 restants ne se sont vus offrir aucune perspective, on peut dire que cela pourrait équivaloir à 250 licenciements secs, puisqu'ils devraient de droit être requalifiés en C.D.I.

Je ne connais pas beaucoup d'entreprises privées qui réussiraient une telle opération dans un silence absolu. Il y a quand même un problème et un besoin d'informations précises.

Il y a par ailleurs un préjudice manifeste, puisque ces personnes auraient dû être requalifiées en C.D.I. et en contrats aidés.

Il faut absolument en tant qu'élus que nous ayons accès à plus d'informations sur leur devenir et qu'ils se voient également, pour ceux qui ne sont plus à la Ville, proposer des réintégrations dans l'emploi.

Pour conclure, nous pensons que nous devons être exemplaires, non seulement dans l'application de la loi, mais, qui plus est, dans la volonté de déprécariser.

Evidemment, ce projet de délibération portant sur un avenant concernant le financement de l'accompagnement et de la formation des contrats aidés, nous la voterons, mais il nous semble important d'avoir à l'occasion de ce projet de délibération plus de précisions.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Christian SAUTTER, pour vous répondre.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Madame la Présidente, Mme SIMONNET reprend - et elle a tout à fait raison de le faire - un débat que nous avons déjà eu au mois de juillet sur les contrats aidés.

Je rappelle que les contrats aidés sont des contrats qui sont offerts à des personnes en grande difficulté : 45 % des bénéficiaires sont allocataires du revenu de solidarité active socle, 10 % sont reconnus comme des travailleurs handicapés, 19 % viennent, Madame la Présidente, des quartiers prioritaires de la politique de la ville, 24 % sont des seniors, 13 % ont moins de 25 ans, 28 % sont sans diplôme et 56 % n'ont pas le BAC.

C'est vraiment une politique sociale, dans laquelle la Ville est plutôt en pointe par rapport aux autres collectivités territoriales. Je pense que nous pouvons être fiers que 1.680 personnes bénéficiaient, fin 2011, de ce type d'accompagnement social pour reprendre pied dans le travail et dans la société.

Donc, il ne s'agit pas, comme Mme SIMONNET l'a dit une nouvelle fois, d'occuper des emplois permanents. Il s'agit d'aider des personnes à sortir de l'exclusion.

Alors, vous posez des questions précises auxquelles je vais répondre précisément à propos du projet de délibération relatif à l'association "Parcours d'insertion - Fonds local emploi solidarité".

Que fait cette association ? Elle accompagne et elle forme un certain nombre de ces personnes qui sont en grande difficulté et qui ont besoin de formation, principalement dans le domaine de la bureautique, mais aussi parfois des connaissances de base.

Nous avons passé, de longue date, avec cette association, un contrat et, là (c'est juste pour mentionner ce fait au passage), nous ajoutons à la somme de 300.000 euros qui était prévue dans le budget primitif de 2012, 130.000 euros pour faire plus.

Vous me demandez exactement ce qui a été réalisé en 2011. En 2011, ce sont 577 salariés, vous l'avez dit, 542 sont des bénéficiaires de contrats aidés et 35 des tuteurs. Je réponds précisément à votre question précise.

En 2012, notamment grâce à ce projet de délibération, les effectifs seront plus nombreux et j'espère que, lorsque nous parlerons du budget 2013, j'aurai l'occasion de vous confirmer que nous allons accentuer cette priorité.

Je voudrais dire, puisque vous me posez la question, que ce n'est pas le seul dispositif de formation. Un certain nombre d'autres formations sont données en interne, puisque ces personnes travaillent dans les services de la Ville.

Il y a d'abord - et je leur rends hommage - le tutorat qui est apporté par 800 salariés permanents de la Ville. Je pense que nous devons être reconnaissants à ces 800 agents de la Ville qui, dans le cadre de leur travail et parfois en sus de leur travail, aident des personnes, leur tendent la main pour qu'elles retrouvent pied dans notre société.

Nous faisons des bilans de compétence et il y a des formations précises qui sont organisées en interne, soit par la Direction du Développement économique, de l'Emploi et de l'Enseignement supérieur qui a la responsabilité de ces personnes et, je leur tire au passage un coup de chapeau, au bureau qui, tout seul, si je puis dire, gère près de 1.800 personnes.

Nous avons, grâce à Mme Colombe BROSSEL, donné accès aux cours municipaux pour adultes à ces contrats aidés. C'est une cloison qui est tombée et qui aura certainement des conséquences positives.

Enfin, c'est à Mme Maïté ERRECART que je veux ici rendre hommage, les contrats aidés peuvent accéder à des formations organisées par la Direction des Ressources humaines.

Au total, en 2011, je ne vous cache rien, 680 personnes ont bénéficié d'une action de formation au sens strict, ce qui a, puisque certains ont suivi plusieurs formations, débouché sur 866 actions de formation. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous ferons encore mieux en 2012 et en 2013.

Vous m'interrogez sur les sorties positives, c'est-à-dire les sorties en emploi. Je confirme le chiffre que vous avez donné, c'est-à-dire que, au 30 juin, 32,4 %, c'est-à-dire un tiers, avaient trouvé une sortie positive.

Qu'est-ce qu'une sortie positive ? Ce peut être un recrutement par les services de la Ville où ces personnes ont travaillé, c'est la moitié des sorties positives. Ce peut être un emploi salarié en dehors de la Ville, mais je ne peux pas vous préciser si ce sont des C.D.D. ou des C.D.I. Ce peut être une entrée en formation qualifiante ou ce peut être aussi, cela arrive, une création d'entreprise.

Vous souhaitez que la Ville soit exemplaire en ce qui concerne le traitement des contrats aidés. Je pense que nous sommes exemplaires. D'ailleurs, nous aurons l'occasion d'en reparler à propos d'un vœu que vous avez déposé : depuis quelques mois, nous appliquons strictement la loi, c'est-à-dire que nous devons nous séparer de personnes qui rendent des services positifs et qui sont arrivées au bout de leur contrat.

Mais, heureusement, pour les personnes les plus fragiles, c'est-à-dire les plus de 59 ans ou les personnes en situation de handicap, il y a un certain nombre de dispositifs que je traiterai lorsque je répondrai tout à l'heure à votre vœu.

Je veux, en conclusion, dire que nous sommes exemplaires. Peut-être avons-nous - et il y a eu quelques condamnations par les Prud'hommes - été à la fois impatients et parfois trop généreux, mais je pense que nous pouvons tous être fiers de cette politique des contrats aidés menée par la Ville de Paris.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 114 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DDEEES 114 G).

2012 DDEEES 137 G - Lancement de marchés relatif à l'accueil et à l'accompagnement à la création d'entreprise de porteurs de projet parisiens au sein des Maisons des entreprises et de l'emploi.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 137 G concernant le lancement de marchés relatif à l'accueil et à l'accompagnement à la création d'entreprise de porteurs de projet parisiens au sein des Maisons des entreprises et de l'emploi.

Je donne la parole à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, je souhaite signaler ce projet de délibération qui porte sur le lancement d'un nouveau marché par les Maisons des entreprises et de l'emploi parisiennes, pour proposer une offre d'accompagnement harmonisée et professionnelle aux créateurs d'entreprise parisiens.

Je pense qu'il faut saluer ici notre volonté d'aller toujours plus loin dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi et surtout de faire évoluer nos dispositifs chaque fois que cela est possible.

Le lancement de cette procédure de marché est né d'un double constat, d'une part la demande croissante d'accompagnement en matière de création d'entreprise au sein des M.D.E.E. et, d'autre part, la nécessité de s'appuyer sur des professionnels de la création d'entreprise pour effectuer un accompagnement de qualité.

Les besoins en matière d'accompagnement sont importants, seul un créateur sur trois est accompagné dans ses démarches alors que l'on sait que l'accompagnement est un facteur clef de pérennité des entreprises.

Le cahier des charges qui est proposé me semble qui plus est porteur d'exigences vis-à-vis des futurs prestataires et très en phase avec la réalité des démarches des porteurs de projet.

Trois phases sont distinguées, une première phase d'accueil pour permettre aux porteurs de projet de connaître les divers outils et contraintes de la création d'entreprise.

Pour ceux qui souhaitent aller plus loin ; une deuxième phase de diagnostic est proposée sous forme de deux entretiens individuels pour évaluer avec le porteur de projet la faisabilité et la viabilité de son projet.

Enfin, les créateurs dont le projet semble viable bénéficieront d'une troisième phase d'accompagnement pour conduire à la création effective de l'entreprise.

J'attire votre attention sur cette première phase d'accueil des porteurs de projet qui est extrêmement importante et sur laquelle très peu d'acteurs sont positionnés. La plupart des dispositifs exigent un premier niveau de maturité du

projet pour que l'ont y ait accès. Les M.D.E.E. me semblent donc, par ce primo accueil, en plein dans leur mission d'information et d'orientation des Parisiens et au plus près des besoins actuels et locaux.

L'idée n'est pas, bien entendu, d'accompagner 100 % des porteurs de projet. Tous ne deviendront pas chefs d'entreprise et il est important de pouvoir leur faire prendre conscience rapidement du réalisme ou non de leurs projets. Mais tous se verront proposer une solution. Par lettres de service très larges, les M.D.E.E. pourront réorienter les porteurs de projet qui le souhaitent vers d'autres formes de retour à l'emploi.

J'en profite pour souligner l'excellent travail des six M.D.E.E. parisiennes qui ont accueilli près de 230.000 Parisiens en 2011, ont organisé 900 sessions de pré-recrutement pour les entreprises parisiennes et ont eu un impact significatif sur l'emploi avec 1.115 contrats de travail signés et 408 entreprises créées.

Madame la Présidente, mes chers collègues, ce projet de délibération est particulièrement bienvenu, puisqu'il permet d'aller plus loin dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi et dans le développement du tissu économique parisien. C'est pourquoi je vous invite à voter sans réserve ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - La parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Madame la Présidente, je remercie Mme CHARNOZ d'intervenir sur ce sujet de la création d'entreprise et je veux le dire d'autant que nous avons un jeune public cet après-midi. Je veux dire que la création d'entreprise, qui était autrefois une solution très peu envisagée par les jeunes ou même par les personnes qui cherchaient du travail, est de plus en plus une solution qui est poursuivie.

Mais simplement, pour réussir une création d'entreprise, il vaut mieux être accompagné, comme je le dis souvent : un créateur ou une créatrice d'entreprise accompagné est à 80 % sauvé. Donc l'accompagnement, ce n'est pas une mise sous tutelle, c'est une possibilité d'améliorer son projet, d'en perfectionner les aspects économiques, financiers et d'avoir accès aussi à des financements qui sont disponibles mais dont parfois on ignore qu'ils existent.

Quand un jeune ou un moins jeune créateur d'entreprise veut rechercher un accompagnement, il ne sait pas à qui s'adresser. Et comme l'a très bien dit Mme CHARNOZ, il existe des "maisons des entreprises et de l'emploi" - vous trouvez cela sur le site Internet de la Ville - qui accueillent ces candidats à la création d'entreprise et leur recommande d'être gratuitement - j'insiste sur le gratuitement car certains en font métier, c'est très bien mais gratuitement c'est encore mieux pour des personnes qui ont des moyens modestes - accompagnés.

Ce projet de délibération a pour but de faire en sorte que dans chacune des six maisons des entreprises et de l'emploi, il y ait, si je puis dire, un accompagnateur professionnel qui soit là et qui puisse assurer ce service. Ces accompagnateurs, on les connaît : il y a l'Association pour le développement d'initiative économique, "Paris Initiative Entreprise", le réseau "Entreprendre", des boutiques de gestion et d'autres. Mais je crois que ce projet de délibération a pour but véritablement de rendre notre service public car c'est un service public encore plus présent et encore plus efficace.

Un point sur lequel Mme CHARNOZ a insisté avec une certaine discrétion, c'est le déséquilibre entre la création des entreprises par les hommes et la création d'entreprises par les femmes. A l'échelle nationale, il y a 29 % de femmes qui créent des entreprises pour une grande majorité d'hommes. Eh bien nous faisons un effort particulier à Paris avec Mme Fatima LALEM pour qu'on arrive en la matière à parité.

Merci de voter ce projet de délibération.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Je vous laisse le temps d'applaudir et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 137 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DDEES 137 G).

Voeu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux contrats aidés à la Ville de Paris.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 2 G et n° 2 G bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs aux contrats aidés à la Ville de Paris.

Madame SIMONNET, vous avez la parole, comme le sujet a déjà été évoqué, si vous voulez bien tenir dans votre minute. Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Le sujet ayant déjà été traité il y a peu, je préciserai juste qu'à travers ce vœu on demande un état de l'évolution de la situation des agents dont le contrat était prolongé, pour voir un peu les dispositifs qui ont déjà été mis en place pour certains et pas pour d'autres. Qu'on nous communique de manière plus précise le plan d'accompagnement et de formation renforcé qui est dédié aux personnes en contrat aidé dès qu'il sera élaboré. Il me semble qu'il est en train d'évoluer et des négociations doivent reprendre à ce sujet.

Et nous souhaitons aussi que la Ville s'engage à ce que tous les agents, qui ont dépassé pendant l'année 2012 les délais légaux d'emploi en contrats aidés, soient maintenus dans l'emploi sous toutes les formes possibles, titularisation ou requalification en C.D.I., qu'il s'agisse des services de la Ville ou que la Ville mette aussi en place une politique volontariste dans les services annexes.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci de votre brièveté.

La parole est à M. SAUTTER pour répondre.

M. Christian SAUTTER, vice-président. - Merci, Madame la Présidente.

Nous nous intéressons grâce à ce vœu aux personnes dont le contrat arrive à l'épuisement de la durée légale. Mme SIMONNET parle de 300 personnes, et en fait il s'agit de 81 personnes, et plus précisément il y a 54 travailleurs, soit handicapés, soit ayant plus de 59 ans et il y a 27 autres personnes dont les contrats vont prendre fin d'ici à février 2013.

Ils sont reçus individuellement, ils sont orientés vers des formations - je ne vais pas reprendre ce que j'ai dit à propos de l'association "FLES" dont on a parlé tout à l'heure - et les solutions durables que nous pouvons mettre en œuvre sont les suivantes : en ce qui concerne les travailleurs handicapés et les personnes de plus de 59 ans, nous avons la possibilité juridique de transformer leur contrat en contrat unique d'insertion à durée indéterminée. Ceci est juridiquement possible et ce sera fait pour ces personnes dont il serait particulièrement cruel de mettre un terme à leur contrat aujourd'hui.

En ce qui concerne les autres, avec la Direction des Ressources humaines à laquelle j'ai déjà rendu hommage, il y a trois sessions de formation aux examens d'agent technique des écoles, d'agent technique des installations sportives et de recrutement d'éboueurs qui sont organisées et qui sont réservées aux personnels bénéficiaires de contrats aidés et aux autres travailleurs précaires de la Ville.

Vous le voyez, nous faisons le maximum et j'ai déposé un vœu qui mentionne bien le vœu déposé par Mme SIMONNET et qui apporte les éclaircissements nécessaires.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

Il y avait une demande d'explication de vote de la part de M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET. - Je ne sais pas encore si le vœu n° 2 G est maintenu ?

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Madame SIMONNET, retirez-vous le vœu n° 2 G ?

Mme Danielle SIMONNET. - Le vœu bis proposé par l'Exécutif apporte des précisions, il ne reprend pas complètement le souhait initial de notre vœu. Maintenant nous prenons acte des avancées, donc nous préférons retirer notre vœu, surtout qu'il précise que l'ensemble des démarches continuent de faire l'objet de discussions avec les organisations syndicales. Cela me semble très important que ces discussions puissent se poursuivre car, dans les 80 personnes dont vous parlez, il ne faudrait pas oublier les 300 d'avant. Je pense que nous avons aussi encore des obligations à leur égard. Et le vœu aussi en insistant sur le suivi individualisé qui peut déboucher sur des solutions pérennes de retour à l'emploi, y compris dans les services de la Ville, montre une vraie volonté et une porte ouverte.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Madame SIMONNET, merci.

Le vœu étant retiré, Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET. - C'est un peu dommage parce que, nous, nous aurions voté le vœu n° 2 G qui posait un principe général et sans équivoque. Et le vœu n° 2 bis est beaucoup plus imprécis, évanescent sur les propositions de la Ville.

J'entendais M. SAUTTER nous dire tout à l'heure que, pour les situations des travailleurs handicapés et des plus de 59 ans, il y avait un engagement parce que ce serait particulièrement cruel. Je trouve que la situation est également cruelle pour des travailleurs de moins de 59 ans et qui ne sont pas handicapés et qui ont été trompés par ces situations. M. SAUTTER a été modeste encore en disant qu'il y avait eu quelques condamnations. Si je ne dis pas une erreur, il y a eu onze condamnations par le Tribunal des Prud'hommes. C'est tout de même assez lourd, comme contentieux.

Je trouve donc que le vœu n° 2 bis est vraiment très insuffisant. Nous aurions voté, oui, sans aucune hésitation, le vœu n° 2 G. Nous nous abstiendrons sur le vœu n° 2 bis.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Il vous est toujours loisible de déposer des vœux, comme vous le savez.

La proposition de vœu n° 2 G est retirée.

Je mets, par conséquent, aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2012, V. 45 G).

2012 DDEES 124 G - Subvention (29.000 euros) et convention avec l'association Réseau Môm'artre (12e).

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEES 124 G relatif à l'attribution d'une subvention de 29.000 euros et d'une convention avec l'association Réseau Môm'artre.

La parole est à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, le Réseau Môm'artre, voilà une belle idée et une belle action au service des môm's de Paris.

Nous avons eu l'occasion de nous en féliciter lors de la 6e Commission, que j'ai l'honneur de présider, une 6e Commission que nous avons ouverte sur le suivi de la M.I.E. sur les familles monoparentales, en présence de nos collègues, M. Ian BROSSAT, Président de cette mission, et Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, notamment.

Plusieurs préconisations avaient été faites pour améliorer la qualité de vie de ces familles monoparentales qui représentent près de 30 % dans la capitale et c'est une première dont je veux me féliciter.

Nous avons pu, en effet, avoir par M. Jean-François DANON et Mme Olga TROSTIANSKY un premier bilan d'étape un an après le vote à l'unanimité du rapport de cette mission, ce qui donne encore plus de sens et de poids à nos travaux dans les missions d'information et d'évaluation.

Un des points qui a été soulevé et que nous retrouvons à travers ce projet de délibération est le maillage à travers Paris du Réseau Môm'artre. Nous avons reçu les responsables de cette association et avons tous été séduits par le caractère innovant, intelligent et généreux de cette association et appelé de nos vœux que le Réseau Môm'artre fasse des petits.

L'association Môm'artre crée en effet des lieux inédits de prise en charge complète des enfants après l'école, s'adapte aux horaires des familles en difficulté, notamment à l'incompatibilité des horaires entre école et emploi pour les familles en situation de précarité.

Elle vient aussi en aide à des enfants qui ne peuvent bénéficier d'un encadrement de qualité après l'école avec une spécificité, favoriser leur épanouissement à travers l'art.

Le réseau né dans le 18^e arrondissement dispose - et on peut s'en féliciter - aujourd'hui de cinq antennes à Paris, dont une dans le 12^e arrondissement qui a ouvert très récemment, le 4 septembre dernier.

Chaque fin de journée, jusqu'à 20 heures, des enfants du C.P. au C.M. 2 sont pris en charge pour une fin de journée à la fois récréative et créative.

L'équipe de l'association va chercher les enfants à 16 heures 30 à la sortie de trois ou quatre écoles limitrophes. Arrivés à l'antenne, ils partagent un goûter, font leurs devoirs avec l'aide de bénévoles et rejoignent ensuite un atelier artistique encadré par les artistes salariés.

Ces ateliers sont ensuite présentés aux parents et aux habitants à l'occasion d'un vernissage faisant de ces enfants de véritables artistes en herbe.

Les mercredis, chaque association accueille de 8 heures 30 à 19 heures des enfants du quartier, quelle que soit leur école, à la journée ou à la demi-journée.

Enfin, des stages artistiques sont proposés chaque première semaine de vacances scolaires à tous les enfants sans exception, et les tarifs vont de 10 centimes d'euros à 10 euros de l'heure, le soir après l'école, donc vraiment une mixité sociale importante.

Je me félicite donc que Paris s'associe pleinement à ce projet qui allie aide aux familles en difficulté, mixité sociale comme je l'ai dit, lutte contre l'échec scolaire, culture et joie de vivre à Paris.

Merci.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - Madame la Présidente, je remercie Mme Karen TAÏEB pour son intervention et pour son soutien à l'association-réseau "Môm'artre", qui représente, comme elle l'a très bien rappelé, l'ensemble des cinq antennes "Môm'artre" présentes à Paris dans les 18^e, 20^e, 14^e et 12^e arrondissements.

Comme vous le savez, "Môm'artre" offre un service innovant de garde d'enfants. Elle accueille les enfants dès la sortie de l'école pour les aider à faire leurs devoirs et les initie à l'art grâce à des ateliers réalisés par des artistes en insertion.

Les horaires d'ouverture tardifs permettent aux familles en horaires décalés d'avoir accès à un mode de garde.

Pour favoriser l'accès à tous, la tarification est établie sur la base des quotients familiaux, de 10 centimes à 10 euros de l'heure. Ceci permet une part importante d'autofinancement et favorise la mixité sociale.

Par ailleurs, "Môm'artre" a placé l'art et l'éducation artistique au cœur de son projet. Elle favorise ainsi l'accès de tous à la pratique artistique et culturelle dans un cadre ludique.

Aujourd'hui, je souhaite insister sur le rôle important que joue l'association auprès de deux types de publics prioritaires : les familles monoparentales, comme l'a très bien rappelé Mme Karen TAÏEB, et les artistes en insertion.

"Môm'artre" avait été entendue en 2011 par la mission d'information et d'évaluation sur les familles monoparentales à Paris. Le rapport de cette mission encourageait le développement des modes de garde afin de pallier le principal frein à l'accès à l'emploi des parents en accroissant l'offre des modes de garde à horaires adaptés.

Par ailleurs, et c'est sur ce point que je voudrais aussi insister, "Môm'artre" favorise le retour à l'emploi d'artistes en insertion en leur faisant développer leur projet artistique au sein des antennes.

Par ce projet de délibération, l'association propose de favoriser, non seulement l'insertion globale et l'aide à 89 familles en situation de monoparentalité, mais elle se donne également pour objectif de favoriser la professionnalisation de 60 artistes par un travail d'accompagnement dans leur projet professionnel et par une aide d'accompagnement dans le retour à l'emploi.

C'est ce qui justifie que cette subvention soit attribuée au titre de l'économie sociale et solidaire alors que le réseau "Môm'artre" a par ailleurs des subventions au titre de ses actions culturelles.

J'en profite pour féliciter "Môm'artre" et pour saluer également le travail qu'elle a mené dans le 12^e arrondissement avec l'association "Crésus" puisqu'ils se sont organisés de manière à pouvoir partager efficacement leurs locaux et ainsi faire des économies d'échelle.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, ce très beau projet de délibération DDEEES 124 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DDEEES 124 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la première dotation de l'Etat au réseau du Grand-Paris Express.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à la réalisation du projet de Grand Paris Express.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Nous passons, en 3^e Commission, à l'examen des vœux non rattachés référencés n^{os} 3 G, 3 G bis et 4 G dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la première dotation de l'Etat au réseau du Grand-Paris Express, l'Exécutif et le groupe U.D.I., relatifs au réseau du Grand Paris Express.

Je donne tout d'abord la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci.

Il s'agit effectivement d'un vœu porté par le Groupe communiste et élus du Parti de Gauche sur le réseau Grand Paris Express. Il a été question de ce sujet tout à l'heure.

Tout le monde sait ici à quel point ce projet est nécessaire. Tout le monde sait que nous avons besoin d'un métro autour de Paris. C'est nécessaire à la fois pour les habitants de la Métropole et pour les habitants de Paris eux-mêmes puisque c'est un moyen de désaturer le réseau actuel.

Or nous avons été, comme beaucoup d'élus, surpris du fait que le milliard d'euros prévu pour financer le lancement du Grand Paris Express avait disparu du budget 2013. Ce vœu vise précisément à ce que la première dotation prévue d'un milliard d'euros puisse être inscrite au budget de l'Etat pour 2013.

Je vous remercie.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Madame GALLOIS, vous avez la parole.

Mme Edith GALLOIS. - Je suis complètement d'accord avec ce que je viens d'entendre. Je m'en réjouis car finalement, l'unanimité se fait sur ce projet et cela n'a pas toujours été le cas. On peut se réjouir que cela soit le cas.

Je voudrais juste, pour être très brève, avoir trois petits points techniques. Il est rappelé que de nombreux contrats de développement dépendent du financement des gares liées aux Grand Paris Express, que les entreprises franciliennes, elles, se sont déjà acquittées de la taxe spéciale pour un montant de 311 millions d'euros, que l'enquête publique sur le premier tronçon sud va débuter dans quelques semaines.

Le milliard d'euros qui est en jeu est donc excessivement important puisque c'est une question de confiance qui doit être absolument respectée et confortée par nos propositions, nos interventions et notre souhait unanime que cela se fasse et que ce soit inscrit dans le budget, dans la loi d'orientation.

Mme Gisèle STIEVENARD, présidente. - Merci.

La parole est à M. BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Merci, Madame la Présidente.

Je vous propose un vœu de l'Exécutif sur la question du financement du Grand Paris Express. Ce vœu est en tous points conforme à celui qui a été adopté à l'unanimité par le conseil du S.T.I.F. de mercredi dernier et qui avait d'ailleurs été présenté par Jean-Paul HUCHON et les élus de sa majorité, mais adopté de façon beaucoup plus large.

Bien entendu, il est l'occasion de réaffirmer notre volonté de voir se réaliser le réseau Grand Paris Express et mon action ira dans ce sens.

Il est aussi une façon de marquer notre attachement au projet d'amélioration des infrastructures existantes dans le cadre du plan de mobilisation, qui reste pour nous la première feuille de route. On peut d'ailleurs se réjouir que le Grand Paris Express ait repris les principaux éléments de ce plan de mobilisation. Je pense au prolongement de la ligne 14, aux arcs sud et est.

Deuxièmement, ce vœu formalise notre demande concernant l'inscription dans la loi de programmation budgétaire du milliard d'euros nécessaire à la S.G.P. pour lever l'emprunt.

Je précise que ce milliard n'a pas disparu dans la mesure où il n'a jamais été quelque part. Comme je le répondais à M. GOUJON, nous nous emploierons à faire en sorte que cette somme soit bien inscrite.

Mais au-delà de ce milliard d'euros, qui ne répondra pas à lui seul au défi du financement de ces projets, se pose la question de notre capacité à solliciter tous les acteurs pour mobiliser de nouveaux financements et inventer également de nouvelles recettes - il y a bien sûr la question du versement transport et d'autres recettes - puisque comme vous le savez, les coûts sont extrêmement élevés.

La ligne rouge du Grand Paris Express, estimée en première approche à 3 ou 4 milliards, devrait plutôt coûter 6 à 7 milliards.

La ligne orange, sous maîtrise d'ouvrage S.T.I.F., avait été estimée en première approche à 3,7 milliards par la S.G.P. et les études préalables de la ligne orange approuvées par le S.T.I.F. mercredi font plutôt apparaître un coût de 5,5 milliards.

De ce fait, on voit bien que nous pouvons nous interroger sur la valeur de l'enveloppe de 20,5 milliards estimée par la S.G.P. Il est maintenant incontestable que cette enveloppe globale, qui n'a jamais fait l'objet d'une décomposition officielle, a été sous-estimée.

À long terme, l'avenir demandera donc de nouveaux financements pour les transports.

Chacun devra également tenir ses engagements. Je vous rappelle à ce stade qu'il faut arrêter de s'alerter sur la tenue du planning.

Que ce soit le S.T.I.F. ou la S.G.P., les projets qui relèvent respectivement de leur maîtrise d'ouvrage sont dans les temps.

Le S.T.I.F. s'est engagé à lancer les travaux du prolongement de la ligne 14 fin 2013 pour une mise en service fin 2017. À ce jour, le planning est tenu et le projet vient d'être déclaré d'utilité publique, ce qui le rend désormais irrévocable.

En revanche, ce qui pourrait mettre à mal ce planning, c'est plutôt l'attitude du Conseil général du 92, donc des Hauts-de-Seine, comme je le disais tout à l'heure qui, après quatre ans d'engagement sur le projet, évoque son retrait du plan de financement, c'est-à-dire 72 millions d'euros sur 1,3 milliard d'euros, ce qui serait incompréhensible pour les autres partenaires, et surtout pour les voyageurs.

La Seine-Saint-Denis assure son financement.

M. Philippe GOUJON. - Non !

M. Julien BARGETON. - Mais si !

S'agissant de la ligne orange, arc est, le S.T.I.F. a été désigné maître d'ouvrage du projet par l'acte motivé de mai 2011. La première phase d'études de cette ligne longue de 26 kilomètres vient d'être approuvée par le conseil du S.T.I.F. On ne peut donc pas considérer que le S.T.I.F. ne se soit pas mobilisé sur ce sujet.

S'agissant de la S.G.P., comme elle s'y était engagée, l'enquête publique sera lancée sur la ligne rouge, arc sud, avant la fin de l'année.

Judicieusement, la S.G.P. a souhaité faire précéder cette enquête publique par une concertation préalable afin de défricher le sujet avec le public dans le but de faciliter le déroulement de l'enquête publique.

Il n'y a donc pas d'inquiétudes à avoir, mais il faut que chacun soit au rendez-vous des financements, et c'est pourquoi je vous propose de voter ce vœu de l'Exécutif qui rappelle tout cela : urgence du plan de mobilisation, nécessité de financer la S.G.P. à horizon 2015 et nécessité de trouver à long terme des nouvelles recettes pour financer le transport collectif en Ile-de-France.

Je vous remercie.

(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BARGETON, pour cette réponse très précise.

Je me tourne vers M. le Président BROSSAT : maintenez-vous le vœu ou le retirez-vous au profit du vœu de l'Exécutif ?

M. Ian BROSSAT. - Je ne vais pas entrer dans une polémique avec M. Julien BARGETON.

Cela dit, s'il y a eu tant d'émotion chez les élus d'Ile-de-France, si le Président du Conseil régional d'Ile-de-France, M. Jean-Paul HUCHON, a été obligé de monter au créneau sur ce sujet, c'est qu'il y avait bien, d'une certaine manière, un problème de financement. Il ne s'agit donc pas d'une polémique qui serait née de manière totalement artificielle. Et d'ailleurs, si nous présentons aujourd'hui un vœu sur ce sujet, c'est bien qu'il y a un problème, qu'il s'agit de le résoudre.

Cela dit, l'essentiel, c'est bien que le financement soit au rendez-vous. C'est ce qui apparaît dans le vœu de l'Exécutif et par conséquent, nous retirons notre vœu et nous voterons ensemble le vœu de l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - La parole est à M. GOUJON, pour une explication de vote.

M. Philippe GOUJON. - Le vœu de l'Exécutif est intéressant, encore que celui de M. BROSSAT n'était pas mal.

Si ces vœux déferlent sur notre Assemblée, c'est bien parce qu'il y a un problème de financement qui reste totalement posé, d'autant plus que le milliard de dotation de la S.G.P. est tout à fait indispensable pour que celle-ci puisse dès à présent recourir à l'emprunt, à des taux avantageux.

D'ailleurs, vous le demandez, ce milliard, alors il faudrait savoir !

Deuxièmement, si ce problème de financement existe, il ne sera pas résolu, puisque la Commission Auzannet rendra son rapport après que tout financement dans la loi de finances triennale puisse être inscrit.

Donc ce vœu n'a pas de sens. Il vaut mieux que vous acceptiez notre proposition d'avance remboursable. Ce n'est pas une dépense nouvelle. C'est une avance remboursable de 500 millions.

Et dernier point : je constate que lors du Conseil d'administration du S.T.I.F., les investissements prévus pour le matériel roulant de 560 millions d'euros - quand même ! - ne figurent plus dans le plan 2012-2020. C'est bien donc qu'il y a une volonté, quelque part, d'abandonner, de prioriser différemment, en tout cas, le réseau du Grand Paris. Et tout ceci pour finalement que cela ne se fasse pas.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci.

Je vais mettre aux voix le vœu n° 3 G bis...

Pardon, excusez-moi. Une explication de vote de M. le Président CAFFET. Vous avez la parole.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Président.

Puisqu'il y a une polémique, je voudrais l'éclairer par la citation suivante :

"L'Etat dotera la Société du Grand Paris d'un capital de 4 milliards d'euros. Cela est acquis.

Quelle sera l'origine de ce capital ? Vous savez tous qu'à la suite des états généraux de l'industrie automobile, l'Etat a consenti 6,5 milliards d'euros de prêts au profit de nos grands constructeurs automobile. Ces prêts doivent être remboursés au mois de mars 2014.

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2011, le Gouvernement vous proposera donc de céder à la Société du Grand Paris une partie de ses créances, soit un montant total de 4 milliards d'euros. Cela signifie concrètement qu'en mars 2014, la Société du Grand Paris encaissera 4 milliards d'euros de remboursements".

Qui a tenu ces propos, qui datent du 6 avril 2010 ? 2010 ! M. Christian BLANC, prenant solennellement l'engagement au Sénat d'inscrire dès le budget 2011 une dotation en capital de 4 milliards d'euros au profit de la S.G.P., laquelle devant être versée en mars 2014.

Bien évidemment, rien n'a été inscrit dans le projet de loi de finances 2012. Bien évidemment, rien n'a été inscrit dans le projet de loi de finances 2011. Bien évidemment, rien n'a été inscrit dans la programmation pluriannuelle que l'ancien Gouvernement a faite et a transmise à la commission de Bruxelles. Et maintenant, on vient nous dire que c'est ce Gouvernement qui est responsable, en fait, de la non-dotation en capital de la S.G.P. Ceci est une plaisanterie !

Messieurs de l'opposition, Messieurs de l'U.M.P., je vous renvoie à vos propres responsabilités, à vos propres carences, à la trahison des promesses que vous avez faites à deux reprises, et même à trois reprises. Vous n'avez pas respecté les engagements que vous aviez pris devant la représentation nationale et aujourd'hui, vous venez nous dire : "Ah ! Et si c'était le contribuable parisien qui payait, à la place de l'Etat !". La belle affaire ! En réalité, vous savez bien que les travaux ne commenceront pas en 2015. C'est la raison pour laquelle votre propre Gouvernement avait prévu de ne verser cette somme qu'en 2014, mais vous ne l'avez jamais inscrite !

Alors, aujourd'hui, inscrivons, comme le propose le vœu de l'Exécutif, cette dotation dans la programmation pluriannuelle des finances publiques, qui viendra au Parlement en discussion au mois de décembre. Le problème sera réglé et au moins, nous aurons éteint une polémique qui, franchement, mes chers collègues de l'opposition, n'est pas à votre avantage.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur CAFFET, pour votre enthousiasme. Je vois que les transports vous transportent.

Madame GALLOIS, vous souhaitez intervenir pour une explication de vote ? Si vous pouviez dire si vous retirez votre vœu n° 4 G en même temps, cela nous ferait gagner du temps.

Mme Edith GALLOIS. - Mais, Monsieur le Maire, je craignais que vous oubliiez de me poser la question, parce que je sentais que vous alliez demander le vote de cette Assemblée sans parler de mon vœu, qui est pourtant...

Parce que s'il faut faire de la polémique et s'il faut faire du théâtre pour être écouté ici, on peut en faire. Mais simplement des vœux, qui se situent justement dans une opposition constructive, ne sont pas entendus. Je trouve cela tout à fait regrettable.

Mais s'il faut faire du théâtre, taper du poing sur la table, on peut le faire. On sait le faire aussi, mais ce n'était pas exactement la politique de notre groupe.

Alors, je... Non, mais soyons un peu sérieux. Ce serait quand même un peu mieux, parce que ce sont des sujets extrêmement sérieux, me semble-t-il.

Donc, je vais retirer mon vœu, parce qu'il se trouve que le vœu de l'Exécutif, qui ne répond qu'au vœu des communistes, ce que je regrette, parce que le mien, visiblement, est complètement passé à l'as dans l'histoire. Je ne trouve pas cela très élégant. Donc je le fais remarquer.

Je l'ai voté, ce vœu de l'Exécutif, puisque c'est le copier-coller de celui que j'ai voté au S.T.I.F. et qui a été voté à l'unanimité au S.T.I.F.

Mais simplement, puisque j'ai la parole, je vais pour une fois en profiter un petit peu pour dire que finalement, j'ai préféré le vœu des communistes, parce que j'ai trouvé que le troisième considérant était plus précis, que l'on ne détournait pas la somme de celle qui est l'objet premier.

Alors que le troisième considérant du vœu de l'Exécutif me paraît beaucoup moins précis. Mais c'est un débat que nous avons déjà eu au S.T.I.F. et que l'on ne reprendra pas là, parce qu'effectivement, il y a eu des assurances qui ont été données à l'opposition, qui avait demandé à ce qu'à l'Assemblée nationale, le débat soit porté sur des amendements et qu'il soit voté par la gauche, que les amendements soumis par l'U.M.P. et l'U.D.I. soient votés par la gauche. On verra ce que cela donne.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame GALLOIS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 46 G).

2012 DEVE 158 G - Subvention et convention (96.500 euros) à l'association Etudes et Chantiers Ile de France pour la mise en place d'un projet d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole de sites relevant de la Ville de Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant en 4e Commission et examinons le projet de délibération DEVE 158 G relatif à l'attribution d'une subvention de 96.500 euros à l'association "Etudes et Chantier Ile-de-France" pour la mise en place d'un projet d'insertion professionnelle, au travers de l'entretien horticole de sites relevant de la Ville de Paris.

Il y a deux inscrits, et même deux inscrites : Mme FOURNIER et Mme CHARNOZ. Et il y aura une ou deux réponses de Mme GIBOUDEAUX et de Mme VERON.

Madame FOURNIER, vous avez la parole, pour cinq minutes.

Mme Danielle FOURNIER. - Oui. C'est la troisième fois, depuis le début de l'année, que le Conseil de Paris est saisi de projets de délibération portant sur des dispositifs d'insertion basés sur l'entretien des espaces verts.

Au Conseil de janvier, nous avons voté un projet de délibération portant sur le marché d'entretien des équipements municipaux et départementaux, un marché important dans lequel ont été introduits de nombreux dispositifs d'insertion à l'occasion de son renouvellement, au Conseil de septembre, plusieurs projets de délibération visant à confier l'entretien des espaces verts, d'accompagnement d'équipements municipaux et départementaux, c'est-à-dire ceux des écoles, des crèches et des bibliothèques, entre autres, à des chantiers d'insertion déjà opérationnels sur le territoire parisien.

Et enfin, à ce Conseil d'octobre, arrive ce projet de délibération portant sur le subventionnement de l'association "Etudes et Chantier Ile-de-France" dans le cadre d'un chantier d'insertion pour l'entretien des espaces verts, des équipements sportifs municipaux de la ceinture verte dans deux arrondissements.

A l'occasion de ce projet de délibération, qui s'inscrit - on le voit - dans un ensemble, dans une continuité, dans une politique, je voudrais justement souligner l'action engagée par Mme Fabienne GIBOUDEAUX pour allier écologie et insertion.

En effet, les clauses d'insertion, comme vous l'avez d'ailleurs vous-même rappelé tout à l'heure, Monsieur le Président, permettent, au titre de l'article 14 du Code des marchés publics, d'imposer aux entreprises du secteur concurrentiel retenu de confier une partie de leur charge de travail, 5 à 10 %, à des personnes en situation d'exclusion, par exemple, la réservation à un E.S.A.T. de l'entretien d'un cimetière, celui d'Ivry, ou la réservation à une structure d'insertion par l'activité économique de l'entretien d'un autre cimetière, celui des Batignolles.

On voit là de manière concrète comment la solidarité avec les générations futures, en mettant en œuvre des modes de gestion respectueux de l'environnement et favorables à la biodiversité, se conjugue avec la solidarité pour les personnes qui vivent aujourd'hui et sont en situation d'exclusion.

D'autre part, nous savons qu'il n'est pas toujours facile d'agir dans le domaine, et la mise en place de micro-lots permet à des régies de quartier, par exemple, de répondre à ce marché.

Alors, certes, cette politique a un coût, 96.500 euros pour le chantier d'insertion pour lequel le Conseil de Paris est saisi aujourd'hui, mais c'est vraiment doublement un investissement pour l'avenir en termes sociaux et en termes environnementaux.

Je crois que nous ne pouvons que nous féliciter de cette mobilisation de la Ville et, dans le cas particulier, la mobilisation de l'adjointe en charge des espaces verts et de la biodiversité, en cette période de profonde crise sociale pour justement conduire ce type de politique.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame FOURNIER.

Je donne la parole à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Président.

Je voulais également partager la joie de Mme Danielle FOURNIER de voir ce projet de délibération. En effet, depuis plusieurs années, le Département de Paris est extrêmement mobilisé dans la lutte contre le chômage. Pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, il est difficile et même parfois impossible de trouver un travail dans une structure classique.

C'est pour cela qu'il est important de favoriser l'insertion par l'activité économique, notamment pour les publics dépendants de la politique de la ville inscrits à Pôle Emploi et repérés par les Missions locales et le P.L.I.E. Paris Nord-Est.

Le soutien du Département comprend plusieurs volets et la dynamique partenariale qui ne cesse de se renforcer entre la Direction des Espaces verts et les structures d'insertion par l'activité économique en sont une illustration. C'est grâce à une démarche volontariste que des prestations réalisées jusqu'alors par des prestataires extérieurs sont désormais converties en marchés d'insertion. Cela permet à des personnes en insertion d'intégrer un processus débutant par des prestations très peu qualifiées et qui se poursuit dans les secteurs professionnalisants. Cette expérience formatrice permet d'accéder à l'emploi pérenne au sein d'une collectivité publique ou dans le secteur concurrentiel.

Par ce projet de délibération, ce sont 12 personnes qui intégreront un tel parcours d'insertion vers l'emploi. Le partenariat avec l'association "Études et Chantiers", qui va assurer leur suivi et leur formation, va ainsi permettre l'entretien horticole de neufs équipements sportifs situés dans le 12e et le 20e arrondissement. Cela représente près de 48.000 mètres carrés d'espaces verts à entretenir. A ces 12 salariés en contrat CAU-CUI de 12 mois, à raison de 26 heures hebdomadaires, seront proposés :

- un temps de production afin d'apprendre les gestes techniques, retrouver les réflexes liés au monde du travail, du tissu des liens sociaux.

- un temps d'accompagnement socioprofessionnel axé sur l'intégration, l'environnement administratif, le logement, la formation, la santé, les ressources et l'employabilité. Il comprend des temps de formation collective et des temps d'accompagnement individualisé.

- un troisième temps de formation technique préqualifiante, notamment en sécurité.

Alors que la barre des 3 millions de chômeurs a été franchie l'été dernier, plus que jamais les pouvoirs publics et les collectivités doivent mobiliser tous les moyens sur les fonds de l'emploi et la collaboration avec les acteurs de l'insertion va dans ce sens.

Je voulais saluer ce projet de délibération porté par Mme Pauline VERON et Mme Fabienne GIBOUDEAUX de manière conjointe.

Je vous remercie d'approuver ce projet de délibération avec enthousiasme.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame CHARNOZ.

Effectivement, deux adjointes vont vous répondre, brièvement l'une et l'autre.

Dans l'ordre alphabétique, Madame GIBOUDEAUX, vous avez la parole.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX. - Merci.

Je suis heureuse de vous présenter ce projet de délibération, reflet de ma volonté politique d'allier écologie et insertion.

L'écologie doit en effet permettre de faire preuve de solidarité avec les générations futures en mettant en œuvre des modes de gestion respectueux de l'environnement mais également avec les personnes qui vivent aujourd'hui en situation d'exclusion (chômeurs longue durée, jeunes en rupture scolaire etc.), en mettant en œuvre des dispositifs d'insertion, en l'occurrence, basés ici sur l'entretien des espaces verts, parce que la Ville se doit d'utiliser tous les leviers dont elle dispose pour faire face à la crise sociale que nous traversons et parce que ces populations se replient de plus en plus dans les espaces verts.

Les différentes délibérations de ces derniers mois sont le fruit d'un long travail. Une étude-action, portée par le bureau d'études Oxalis, cofinancée par la Direction des Espaces verts et de l'Environnement et la Direction Politique de la ville, a permis en 2011 d'identifier des prestations que la Ville n'est pas en mesure d'assumer en régie et que la DEVE pourrait confier à des chantiers d'insertion ou écoles, ainsi que des prestations qui sont déjà externalisées et qui pourraient être confiées à des structures d'insertion par l'activité économique à l'occasion du renouvellement de ces marchés.

C'est ainsi que le MEVEMD a été repéré et qu'un long travail, engagé ensuite par la DEVE et la Direction des Achats, a permis d'identifier ce qui, dans ce marché, pourrait être confié à des sociétés d'insertion par l'activité économique et de quelle façon (calibrage des lots, localisation géographique et adaptation des compétences attendues). C'est ainsi également qu'il a été décidé de confier à un chantier d'insertion l'entretien des espaces verts d'agrément des espaces sportifs de la ceinture verte, dans les 12e et 20e arrondissements, objet du projet de délibération qui vous est soumis aujourd'hui.

Je suis fière de ce travail, puisque les différents dispositifs évoqués vont permettre chaque année à plus de 30 personnes de retrouver, je l'espère, le chemin de l'emploi.

Je voudrais souligner que cette action n'aurait pas été possible sans le soutien sans faille de :

- Mme Camille MONTACIÉ, adjointe chargée des marchés et de la politique des achats ;
- Mme Seybah DAGOMA, puis de Mme Pauline VERON, adjointes chargées de l'insertion ;
- Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe en charge de la politique de la ville et de l'intégration, qui a aussi cofinancé l'étude Oxalis évoquée plus haut,
- et de Mme Véronique DUBARRY, adjointe en charge des personnes en situation de handicap.

Cette action n'aurait pas non plus été possible sans la mobilisation et le travail collectif de plusieurs directions : la DEVE, bien sûr, mais aussi la Direction des Achats, la DDEEES, la DPVI et la Direction des Affaires juridiques.

Et évidemment, enfin, sans le soutien du Maire qui a accepté le principe d'une prise en charge des surcoûts de cette démarche sur le Plan départemental d'Insertion.

Nous avons donc ici un bel exemple de transversalité et de travail collectif. C'est suffisamment rare à la Ville pour le souligner.

Je suis persuadée que l'expérience du MEVEMD doit être étendue à l'ensemble des marchés de la Ville dont les prestations peuvent servir de support à des activités d'insertion. Le potentiel est énorme et à la hauteur de la crise que nous traversons.

Mais, pour cela, deux choses sont requises :

- la mobilisation et la professionnalisation des réseaux de l'insertion et de l'économie et des E.S.A.T. L'expérience du MEVEMD a montré la difficulté de ces structures à s'insérer dans des marchés concurrentiels, fussent-ils d'insertion. Là, il y a une vraie piste d'action .

- des moyens humains et financiers adaptés pour les directions opérationnelles et la Direction des Achats.

Le travail en dentelle que je viens d'évoquer n'a, en effet, pu aboutir qu'en raison, on l'a vu, des financements dégagés à titre exceptionnel par le Maire mais aussi en raison d'une mobilisation telle des directions qu'elle paraît difficilement renouvelable à grande échelle sans moyens humains supplémentaires.

La situation, pour conclure, de plus en plus préoccupante de nos concitoyens exclus de l'emploi, mérite que nous mettions les moyens à plus long terme, nécessaires pour continuer notre action.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame GIBOUDEAUX.

J'appelle notre Assemblée à rester un peu silencieuse, car le brouhaha monte.

Maintenant, je donne la parole à Mme Pauline VÉRON qui est adjointe en charge de l'économie sociale et solidaire.

Mme Pauline VÉRON. - Merci, Monsieur le Président.

Je remercie Mme Sandrine CHARNOZ et Mme Danielle FOURNIER pour leur intervention sur ce projet de délibération important, comme vous l'aurez compris.

Comme elles l'ont très bien dit, nous déployons tous les moyens pour lutter contre le chômage et je les remercie d'avoir mis en avant ce projet de délibération qui traduit notre politique volontariste, vis-à-vis de ceux qui sont très éloignés de l'emploi, en l'occurrence.

Le marché d'insertion que nous vous proposons de voter aujourd'hui va effectivement permettre à 12 personnes d'intégrer une structure d'insertion par l'activité économique. L'accompagnement effectué par de telles structures permet à des personnes souvent très désocialisées de reprendre contact avec le monde du travail et de se relancer dans une spirale positive.

Ce marché d'insertion est le résultat, comme l'a rappelé Mme Fabienne GIBOUDEAUX, d'un travail collectif engagé depuis 2011 avec mes collègues Mmes Fabienne GIBOUDEAUX, Véronique DUBARRY et Gisèle STIEVENARD, et je les en remercie.

L'objectif a été d'identifier les moyens de développer des parcours d'insertion au sein des espaces verts de la Ville sur des tâches externalisées ou non couvertes jusqu'à présent.

Comme cela a été rappelé, un travail important a été réalisé par la DDEEES, la DEVE, la DPVI et la DA pour permettre cette identification.

Je profite de cette intervention pour les remercier publiquement.

Le résultat de ce travail a abouti à plusieurs choses. Bien entendu, le marché d'insertion concerné par ce projet de délibération, mais également trois autres marchés d'insertion votés à l'occasion du précédent Conseil de Paris et, enfin - et c'est sur ce point que je voudrais revenir une minute - cela a permis un travail collectif transversal d'élaboration d'une méthodologie, qui a permis et qui doit permettre plus encore d'intégrer les clauses d'insertion dans certains marchés de la Ville.

Cela a été un essai grandeur nature de ce que l'on doit pouvoir développer à plus grande échelle dans les autres marchés de la Ville : permettre par exemple que des lots plus petits puissent être proposés afin que des entreprises en insertion puissent y répondre.

Je rappelle à titre d'information que Paris est en très forte progression en termes d'emplois générés par l'insertion de telles clauses dans les marchés. En 2011, 650.000 heures de travail ont été réalisées par 1.135 personnes en insertion à Paris, grâce aux clauses introduites dans 340 marchés de la Ville et de ses sociétés d'économie mixte.

C'est un travail que nous allons poursuivre, compte tenu déjà des premiers résultats très encourageants et, comme vous pouvez le constater, vous pouvez compter sur notre mobilisation dans ce domaine.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 158 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DEVE 158 G).

Voeu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'abrogation intégrale de la loi de 1969 concernant les gens du voyage.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons en 6e Commission et passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 5 G dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative à l'abrogation intégrale de la loi de 1969 concernant les gens du voyage.

Madame SIMONNET, vous avez la parole, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Chers collègues, ce sujet, je pense, nous tient tous à cœur.

Le Conseil constitutionnel a rendu une décision il y a très peu, concernant la loi du 3 janvier 1969, mais il ne l'a censurée que partiellement. Il a supprimé le carnet de voyage qui était à tamponner au commissariat tous les trois mois. Il a en même temps supprimé la nécessité de prouver trois ans de rattachement à une commune pour exercer le droit de vote, mais il a maintenu l'obligation d'un livret de circulation à tamponner une fois par an, ce qui maintient une discrimination inacceptable à l'encontre des citoyens français gens du voyage et donc, à travers ce vœu, nous demandons que le Maire de Paris demande au Gouvernement :

- d'abroger intégralement la loi de 1969, dont ce livret de circulation ;
- de mettre en place un moratoire sur les expulsions des occupations illicites des gens du voyage qui perdurent ;
- la refonte de la loi de juillet 2000, notamment pour garantir la reconnaissance de la caravane comme habitation principale ;
- des engagements réels de concertation avec les associations représentatives des gens du voyage pour contribuer à l'accès aux droits effectifs (eau, électricité, scolarisation des enfants, inscription sur les listes électorales au niveau des endroits dédiés aux gens du voyage).

Et, pour finir, que la Ville de Paris réaffirme à travers ce vœu la réalisation rapide d'une aire dédiée aux gens du voyage dans le bois de Vincennes avec les équipements adéquats : accès à l'eau, à l'électricité et aux sanitaires.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Mme Claudine BOUYGUES donne l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 5 G.

Mme Claudine BOUYGUES. - Monsieur le Président, je veux bien vous donner l'avis de l'Exécutif, c'est en plus avec plaisir que je le fais.

Madame SIMONNET, le vœu que vous nous proposez exige en premier lieu l'abrogation de la loi de 1969 et, sur ce fait, je ne peux qu'être d'accord avec vous et avec cette demande.

En effet, depuis 1969, une partie de nos concitoyens vit sous un statut qui ne lui accorde ni le droit de vote plein et entier, puisqu'une condition restrictive s'y attache ; ni la liberté de circulation, puisque, vous l'avez dit, un carnet de circulation doit être visé tous les trois mois au commissariat ; ni la libre installation, puisque les gens du voyage ne doivent pas dépasser 3 % de la population d'une commune ; ni la reconnaissance de son mode de vie et son lieu d'habitation, l'habitation mobile.

Nous sommes donc devant un cas de restriction manifeste des droits fondamentaux.

Vous l'avez rappelé, le 5 octobre dernier, le Conseil constitutionnel a censuré certaines de ces mesures : le carnet de circulation est supprimé (mais le titre de circulation visé tous les ans demeure), la nécessité d'être rattaché trois ans à une commune avant de s'inscrire sur les listes électorales au lieu des six mois demandés aux autres citoyens est annulée.

Cependant, l'obligation de rattachement à une commune, ainsi que la disposition fixant à 3 % de la population le quota maximum des gens du voyage par commune de rattachement sont maintenues.

Vous avez donc raison de considérer qu'il faut aller plus loin et abroger entièrement cette loi de 1969 pour donner aux gens du voyage le seul statut qui convienne, celui de citoyens à part entière.

Parallèlement, le rapport remis par la Cour des comptes, la semaine dernière, relatif à l'accueil et à l'accompagnement des gens du voyage indique clairement le manque de pilotage et de volonté de l'Etat dans l'application de la loi de juillet 2000, ainsi que l'insuffisance des résultats dans l'accompagnement social et scolaire.

Seule donc une volonté politique forte permettra de répondre à ces demandes.

Par ailleurs, vous nous rappelez le travail qui est mené par un grand nombre d'associations représentatives des gens du voyage. Le dimanche 7 octobre, elles ont démontré leur vitalité lors de la "Roma Pride" qui a eu lieu sur la place du Panthéon à Paris ainsi que dans 16 pays en simultané, à l'initiative de l'E.G.A.M. et qui a donné lieu à un spectacle magnifiquement mis en scène par M. Tony GATLIF.

Mieux associer ces associations aux travaux sur l'accès aux droits effectifs des gens du voyage me paraît donc primordial.

Pour toutes ces raisons, je vais appeler à voter ce vœu.

Je voudrais toutefois vous demander d'accepter deux amendements.

Premièrement, si je souhaite également la mise en place d'un moratoire sur les expulsions des occupations illicites des gens du voyage, c'est à la seule condition qu'une solution alternative ne leur ait pas été proposée, ce, vous pouvez le comprendre, pour des raisons d'ordre public.

Deuxièmement, sur la question de l'accueil, je ne limiterais pas la réalisation des aires au seul bois de Vincennes, mais je souhaiterais ouvrir cette possibilité à tout le territoire parisien.

En effet, la Commission supérieure des sites saisie par l'ancienne Ministre, Mme Nathalie KOSCUISKO-MORIZET, a rendu un avis négatif sur les aires du bois de Boulogne et de Vincennes.

La Ville a toutefois saisi les nouvelles et nouveaux Ministres en charge du dossier pour un réexamen des sites. Dans l'attente, pour ne pas gêner le travail qu'ils effectuent, il est préférable, je pense, que nous nous contentions de réaffirmer la ferme volonté de notre Conseil de créer des zones d'accueil à Paris.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BOUYGUES.

Vous proposez donc deux amendements et, ensuite, j'ai deux explications de vote.

Madame SIMONNET, acceptez-vous les deux amendements ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, tout à fait.

M. Christian SAUTTER, président. - Première explication de vote de Mme MONTANDON.

Vous avez la parole pour deux minutes, au maximum.

Mme Valérie MONTANDON. - Il est temps que la majorité municipale affiche une réelle politique écologique, surtout au sein de ces deux bois.

Le bois de Vincennes est un site classé et la Mairie de Paris doit arrêter de le considérer comme une réserve foncière. La Mairie de Paris a déjà envisagé l'aménagement d'une aire d'accueil dans le bois de Vincennes en 2009 et, comme vous l'avez rappelé, la Commission supérieure des sites, qui s'est réunie le 17 novembre 2011, a émis, à l'unanimité, un avis défavorable sur ce projet.

Le bois de Vincennes a en effet une autre vocation et la Mairie de Paris ne peut plus se permettre de grignoter au fur et à mesure de ses projets et de sa nécessité les deux seuls poumons verts de Paris.

Dans votre vœu, vous demandez en effet une refonte de la loi et il doit y avoir en effet une refonte de la loi, mais concernant une approche totalement interdépartementale qui, grâce à l'existence d'un réseau de transports en commun développé, répondrait à l'obligation de proximité.

Encore faut-il que les projets justement de transports en Ile-de-France voient le jour, vu le coup dur que le Gouvernement porte au sujet du Grand Paris actuellement.

Au-delà de la loi de l'obligation d'accueil des gens du voyage, je voulais vous rappeler qu'il existe en effet aussi une loi sur la protection des sites classés et il est temps que la Mairie de Paris se doive aussi de résister à la pression exercée sur ces deux bois parisiens.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame MONTANDON.

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE voulait faire une explication de vote, vous avez la parole.

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE. - J'essayais de comprendre l'explication de vote de ma collègue à l'instant ; normalement, l'explication de vote est censée dire si l'on vote ou pas un vœu et lequel, mais je n'ai pas entendu la réponse.

J'ai en revanche entendu une habileté, qui est de répondre sur la question des sites, là où la majorité municipale parle égalité des droits et lutte contre les discriminations.

Je veux saluer l'initiative du vœu de Mme Danielle SIMONNET et la proposition qui est faite par l'Exécutif et, au nom du groupe socialiste, dire que nous voterons ce vœu, parce que les gens du voyage se trouvent dans une situation qui est absolument scandaleuse, qui a été soulevée depuis longtemps par la Gauche au niveau national, mais la Droite parlementaire avait à l'époque refusé la proposition de loi qui consistait à abroger la loi de 1969.

Aujourd'hui, le Conseil constitutionnel fait le travail que la Droite parlementaire de l'époque n'a pas eu le courage de faire et progresse, en faisant un pas vers l'égalité. Mais ce pas n'est pas suffisant puisque, cela a été rappelé tout à l'heure, de nombreuses conditions restrictives sont encore opposées aux gens du voyage, ce qui n'est pas acceptable. C'est ce qu'a répondu Mme Claudine BOUYGUES tout à l'heure et j'en suis très heureuse, au nom de mon groupe.

Au-delà, la responsabilité concernant l'accueil des gens du voyage est très importante. Mme MONTANDON a dit quelque chose qui était inexact tout à l'heure, à savoir que l'unanimité avait été constatée lors du vote de la Commission des sites. Ce n'est pas exact, puisque seule la Droite s'était opposée, alors que la Gauche avait voté favorablement.

Bref, nous savons que la difficulté à résoudre se trouve devant nous tous, et qu'aujourd'hui comme hier nous ne pouvons pas compter sur la Droite parisienne pour avancer sur cette question.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame de LA GONTRIE.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 47 G).

2012 DASES 595 G - Subvention et avenant à convention (20.000 euros) avec l'association SAFE (15e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 595 G relatif à l'attribution d'une subvention de 20.000 euros à l'association "SAFE", dans le 15e arrondissement.

La parole est à Mme WIEVIORKA.

Mme Sylvie WIEVIORKA. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président, chers collègues, à Paris, on estime que 12.000 personnes consomment des drogues par voie intraveineuse. Au-delà de tout jugement de valeur morale, il s'agit d'une question de santé publique, à laquelle nous, responsables politiques, devons répondre. C'est une pratique à haut risque sanitaire, car chaque étape de la préparation et de la réalisation de l'injection peut favoriser la transmission des virus, notamment ceux de l'hépatite C et du VIH ainsi que de bactéries ou de champignons.

Engagée depuis plus de trente ans dans la réduction des risques auprès des usagers de drogues, notamment des risques de contamination par l'hépatite C et le Sida, l'association "SAFE" a mis en place depuis une dizaine d'années un programme d'échange de seringues.

Ce dispositif a réduit très efficacement les risques, notamment de contamination par le virus du Sida. En 1999, selon une étude de l'Institut de recherche en épidémiologie de la pharmacodépendance, le taux de prévalence du VIH chez les usagers de drogues se rendant aux distributeurs d'échange de seringues était passé à 20 % alors qu'il était de 40 % quatre ans plus tôt.

Principal gestionnaire des automates distributeurs et récupérateurs de matériels d'injection, l'association "SAFE" a souhaité aller plus loin dans son action. Depuis 2011, et afin de mieux connaître les pratiques des usagers, elle mène des études sur les résidus de drogues présents dans les seringues usagées que les consommateurs restituent en contrepartie de la délivrance de trousse de prévention dénommées kit.

Pour cela, l'équipe "SAFE" récupère chaque mois des prélèvements aléatoires de seringues usagées sur dix-sept sites de la Région parisienne, dont onze à Paris. Cofinancée par le Département de Paris et le Conseil régional d'Ile-de-France, les premiers résultats de cette action montrent que la buprénorphine, la cocaïne et l'héroïne sont les produits les plus fréquemment consommés et qu'il existe notamment une forte présence de produits mélangés.

Or, certains mélanges retrouvés, comme buprénorphine plus héroïne ne peuvent pas être injectés simultanément. Ceci implique donc que certaines seringues sont réutilisées, voire partagées par les utilisateurs favorisant ainsi les contaminations.

Si le taux de prévalence du VIH chez les usagers de drogues ainsi que le nombre d'overdoses ont considérablement diminué, les risques de contamination par les hépatites B et C, beaucoup plus nombreuses, demeurent élevés et imposent de nouvelles actions. Ces hépatites sont responsables de 8.000 contaminations et de 4.000 morts par an avec des taux de prévalence d'hépatite C allant de 70 à 90 % chez les usagers de drogues, auxquels on doit ajouter un risque important de contamination puisque environ un tiers des contaminés l'ignorent.

Les risques sanitaires encourus par l'hépatite C ne doivent donc pas être sous-estimés. Si le Sida est considéré aujourd'hui comme une maladie extrêmement grave, les hépatites, qui sont encore à l'heure actuelle moins reconnues comme telles, se terminent par des cancers et des décès.

Pour approfondir et améliorer ces actions de prévention, l'association "SAFE" souhaite mettre en place de façon expérimentale une surveillance épidémiologique des usagers de drogues par voie intraveineuse en Ile-de-France, en élargissant l'étude aux contaminations du matériel d'injection par les virus des VIH et des hépatites.

Grâce à ces résultats, des liens pourront être faits entre les résultats des analyses et les pratiques de consommation observées sur le terrain, suivant le lieu et le temps. Des actions, visant à améliorer l'accès aux soins et à réduire la mortalité directement liée à l'usage de drogues, pourront alors voir le jour.

L'ouverture de salles de consommation à moindres risques qui, comme l'a rappelé Mme Marisol TOURAINE jeudi dernier ne doit pas être un enjeu partisan mais bien un enjeu de santé publique, me semble être l'ultime étape dans notre démarche de prévention.

Je le rappelle ici, ces salles ont un impact positif à la fois pour les usagers de drogues mais aussi pour les riverains. En permettant d'entrer en contact avec un groupe hautement problématique de consommateurs de drogues, elles assurent un accompagnement vers le soin, favorisent l'insertion sociale des usagers de drogues marginalisés tout en permettant d'assurer une meilleure tranquillité publique pour les riverains. Au lieu de s'injecter sur la voie publique, dans des conditions d'hygiène effroyables, les consommateurs de drogues le feront dans les salles, ce qui limitera les tensions avec les riverains. Le taux de morbidité et les risques de mortalité, ainsi que les nuisances liées à la consommation de drogues en public, seront donc considérablement réduits.

Monsieur le Président, mes chers collègues, le présent projet de délibération n'organise pas l'ouverture d'une salle de consommation pour les usagers de drogues parisiens, c'est un autre débat. L'action de "SAFE" a pour objet d'éclairer les acteurs et les décideurs impliqués dans la réduction des risques liés à l'usage des drogues, elle permettra, du moins je l'espère, d'affiner le moment venu l'évaluation de l'impact sanitaire de l'ouverture d'une salle de consommation de moindres risques dans la capitale.

Je vous invite donc à voter cette subvention.

Merci.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame WIEVIORKA.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN qui vous répond.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Monsieur le Président.

Merci à Mme WIEVIORKA de cette intervention qui était très structurée, très charpentée. Elle qui nous rappelait combien certains, y compris dans cette Assemblée, disaient au moment où avaient été mis en place des distributeurs de seringues, que nous allions favoriser l'usage de la toxicomanie et que d'une certaine façon l'Etat allait intervenir pour fournir les moyens de l'injection et de la toxicomanie aux toxicomanes.

Au final, la réalité a été démontrée, c'est cette politique-là qui a sauvé des vies, c'est cette politique qui a diminué l'impact sanitaire et qui fait qu'aujourd'hui les infections par le V.I.H., et en partie hépatites aussi, ont singulièrement diminuées chez les toxicomanes injecteurs.

Néanmoins, et à la différence peut-être encore des mêmes sur ces mêmes bancs, nous pensons qu'il y a encore de sérieux problèmes épidémiologiques qui se posent, notamment en termes d'infections pour les raisons qu'a indiquées Mme Sylvie WIEVIORKA. Et il y a encore malheureusement des risques de diffusion, à la fois du V.I.H. et des hépatites.

C'est pourquoi nous avons décidé d'une façon très pragmatique, d'une façon très volontaire et sans tabou, de mener les études de terrain, en même tant que les études scientifiques, qui nous permettent de mieux connaître les problèmes liés à ces épidémies.

C'est pourquoi je me félicite que nous présentions ce projet de délibération et je vous invite évidemment à le voter en remerciant Mme WIEVIORKA de son intervention encore une fois très éclairante sur ce sujet, mais nous aurons l'occasion d'y revenir bientôt.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 595 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASES 595 G).

Voeu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'expérimentation d'une salle de consommation à moindres risques.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés, dont la proposition de vœu référencée n° 6 G dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative à l'expérimentation d'une salle de consommation à moindres risques.

C'est M. LHOSTIS qui va présenter cette proposition de vœu n° 6 G en une minute, et M. LE GUEN donnera l'avis de l'Exécutif.

Vous avez la parole, Monsieur LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Pourquoi ce vœu ?

Un rappel d'abord. Les politiques répressives ont montré toutes leurs limites dans le domaine de la sécurité et celui de la tranquillité des populations et même leur dangerosité en matière de santé publique. La politique de réduction des risques a elle au contraire démontré son efficacité.

Que l'on soit partisan de la légalisation, de la dépénalisation comme je le suis pour ma part, ou pour le maintien de la législation actuelle, comme pour l'échange ou la distribution de seringues qui vient d'être évoqué, on peut être pour des raisons de santé publique pour l'ouverture de salle de consommation de drogues à moindres risques.

Aujourd'hui, toutes les conditions sont réunies. Le Gouvernement, par la voie de sa Ministre de la Santé s'est déclaré favorable à une expérimentation dans plusieurs villes. Des villes comme Paris, Marseille, Le Havre se sont portées candidates pour ces expérimentations. Les services de l'Etat ont déjà préparé le décret encadrant cette expérimentation. Les associations de la réduction des risques viennent de confirmer qu'elles sont prêtes dès maintenant à gérer ces équipements ; elles ont eu l'occasion de le faire dans une réunion que j'ai organisée dans le 10e arrondissement où il y avait plus d'une centaine de participants.

Il est donc urgent d'organiser l'information et la concertation avec les habitants des quartiers les plus concernés, pour permettre une installation sans affrontements inutiles et sans récupération politicienne.

Le vœu demande donc à Mme la Ministre de la Santé de signer sans tarder le décret encadrant cette expérimentation. Par ailleurs, il demande que soit préparée d'ores et déjà l'implantation de cette salle de consommation de drogues à moindres risques dans la transparence et la confiance avec les populations directement concernées.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Monsieur le Président.

Je comprends l'impatience de M. Alain LHOSTIS et je veux saluer ici son engagement renouvelé, ainsi que celui des élus, notamment du 10^e arrondissement, qui ont beaucoup travaillé sur ces questions. Mais au-delà du travail qui a été fait depuis maintenant deux ans par l'ensemble de la majorité de ce Conseil et pas simplement de la majorité d'ailleurs, je veux saluer ici le concours d'élus de l'opposition ainsi que le soutien, non seulement de la Ville de Paris, mais aussi des villes qui étaient représentatives de différents courants politiques. Ainsi, Marseille, Bordeaux, Le Havre travaillaient avec d'autres municipalités et avec nous sur ces sujets.

C'est vrai que nous avons beaucoup travaillé ; c'est vrai que nous sommes maintenant très engagés et nous attendons que soit bien éclairés la voie et le calendrier sur lesquels nous pourrions avancer. Nous le ferons sur les principes qu'a définis M. Alain LHOSTIS.

Il est normal que les choses s'installent mais il sera aussi utile que nous passions à l'action dès les semaines qui viennent, même si certains, évidemment, ne cessent d'exploiter tous les faits divers, quels qu'ils soient, pour essayer de faire naître des peurs et tenir des propos qui n'ont pas lieu d'être.

Merci, Monsieur le Président.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN, de donner donc un avis favorable à cette proposition de vœu n° 6 G.

La parole est à M. GOUJON, pour une explication de vote.

M. Philippe GOUJON. - Ce vœu, cette proposition d'ouvrir les salles de shoot est vraiment le type même de la fausse bonne idée. Ce n'est ni utile, ni souhaitable, d'abord parce que nulle intoxication ne peut être traitée par le produit qui l'a créée et que le seul objectif médical...

M. Yves CONTASSOT. - Et l'alcool ?

M. Philippe GOUJON. - Oui, enfin pour le moment, l'alcool est en vente libre.

Le seul objectif possible est le sevrage qui doit aller de pair avec la réduction des risques.

C'est inutile car l'offre française de réduction des risques est déjà l'une des plus importantes, même si on doit encore l'améliorer.

Deuxièmement, ce n'est pas souhaitable parce qu'avec ces centres d'injection, on ne perçoit pas d'apports tellement bénéfiques... j'ai étudié les rapports et je suis allé au Quai 9 avec M. LE GUEN, qui nécessiteraient une remise en cause complète de la politique française, fondée, comme dans la quasi-totalité des autres pays et ainsi que le préconise les Nations Unies, sur le sevrage et l'interdit.

Je dois dire franchement que le fait de relancer cette proposition aujourd'hui, au moment même où une élue parisienne est compromise dans une affaire gravissime...

Cela en fait faire rigoler certains !

... de blanchiment de l'argent de la drogue ou au mieux, comme le dit M. CONTASSOT, au mieux ce n'est pas grave, c'est de la fraude fiscale sur fond de trafic de drogue. C'est une véritable provocation !

Mais, Monsieur LHOSTIS, vous êtes en bonne compagnie puisque vous êtes en compagnie de M. PEILLON qui, ce matin, propose, au nom du gouvernement sans doute, la dépénalisation du cannabis !

Si Matignon y est hostile, que M. PEILLON démissionne de ses fonctions ! Il ne peut pas être en désaccord sur ce point avec son gouvernement, avec le Premier Ministre.

Mais ce qui est grave, c'est que les socialistes, les "Verts", par leur demande de dépénalisation, de légalisation d'ouverture de salles de "shoot", entretiennent finalement un climat permissif et un climat de banalisation en matière de consommation de drogues alors qu'on le sait, ce sont l'interdit et le sevrage qui, associés à la réduction des risques, permettront de sortir les jeunes de cet enfer de la drogue, et certainement pas de les accompagner en leur permettant de se droguer confortablement.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

J'ai une explication de vote de Mme BRUNO et une explication de vote de M. GAREL.

Je redonnerai la parole à M. LHOSTIS.

Madame BRUNO, vous avez la parole.

Mme Catherine BRUNO. - Je pense qu'il ne faut pas faire d'amalgame entre le vœu présenté et l'affaire qui a occupé la presse ce week-end.

Cette affaire de blanchiment d'argent lié à un trafic de drogue relève de la justice, et il y a lieu de respecter la présomption d'innocence.

Le vœu présenté par M. Alain LHOSTIS relève d'un problème de santé publique et rejoint à ce titre le vœu que j'avais proposé en octobre 2010, demandant l'expérimentation d'une salle, et d'une seule salle, de consommation à moindres risques, de consulter la population concernée par le lieu expérimental, de procéder au bilan de cette expérimentation et, enfin, d'en présenter les conclusions à notre Assemblée.

Je prends donc mes responsabilités et c'est dans une suite logique avec mes interventions de l'époque que je voterai ce vœu.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BRUNO, pour cette intervention d'une grande dignité.

Je donne la parole à M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Président.

Je salue effectivement l'intervention de Mme BRUNO. Nous allons exactement dans ce sens. Nous pensons qu'il faut expérimenter plusieurs salles, si possible, de consommation de drogue à Paris...

Monsieur GOUJON, cela a toujours été notre position, et les amalgames que vous faites entre une affaire totalement privée et nos positions sur la toxicomanie sont absolument scandaleux.

J'imagine que vous ne voulez pas que l'on rappelle toutes les affaires où l'U.M.P. et ses prédécesseurs, le R.P.R., l'U.D.R., le S.A.C. ont été mêlés : il y a de quoi faire un dictionnaire !

Je vous signale que vous avez dans votre groupe des gens qui ont été condamnés pour fraude électorale et qui siègent toujours dans cette Assemblée ! Vous voyez de qui je veux parler.

Vous ne voyez pas ? Un maire du 5e arrondissement ! Il est là d'habitude.

Monsieur GOUJON, vos amalgames sont inadmissibles et je vous demande de les retirer.

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur GOASGUEN, allez-y, brièvement.

M. Claude GOASGUEN. - Je voudrais que nos collègues ne confondent pas les choses.

D'abord, ce n'est pas une affaire privée...

M. Christian SAUTTER, président. - Je crois que la confusion est bien portée, cet après-midi.

M. Claude GOASGUEN. - Non, elle n'est pas portée du tout !

La présomption d'innocence doit être portée mais quand on avoue soi-même que l'on commet une fraude fiscale, je suis désolé, le Maire de Paris a eu raison de condamner ce propos et de demander la démission de la personne.

C'est la raison pour laquelle je l'approuve.

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur LHOSTIS, vous avez la parole brièvement, et M. LE GUEN aura le dernier mot, comme il sied à l'Exécutif.

M. Alain LHOSTIS. - Monsieur le Président, je ne vais pas rentrer dans ce débat. Cela n'a rien à voir avec la question que j'ai soulevée, qui est extrêmement grave et importante et qui, en termes de santé publique, est essentielle pour clore le dispositif de réduction des risques.

Je vais simplement dire à M. GOUJON que je me rappelle qu'il est venu une seule fois avec nous à Genève, mais il n'a rien regardé. Il est venu pour dire qu'il était contre, point !

Et je vais lui dire autre chose, s'il se rappelle, s'il a vu ce lieu. Il a présenté ces lieux comme des lieux festifs. Ce sont des lieux de souffrance ! Ce sont des personnes en souffrance qui viennent consommer les produits. Ce sont des personnes en marge de la société qui souffrent dans leur tête et dans leur corps. Ce sont ces lieux d'accueil de la souffrance que nous voulons créer. Évidemment, cela n'a rien à voir avec les "salles de shoot" dont vous parlez : ce terme est impropre, scandaleux et ne s'applique pas du tout à la politique que nous voulons mener !

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Monsieur LE GUEN, des propos apaisants pour terminer.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Monsieur le Président, d'abord, c'est un débat légitime, et c'est un débat qui, dans le travail tel qu'il a été mené depuis deux ans, me semble-t-il, honore notre Conseil puisque toujours, il a été mené de façon collective, dans des conditions de réflexion, d'échanges qui étaient tout à fait à la fois de l'ordre de la raison et du respect des uns et des autres.

Je comprends tout à fait que l'on ne partage pas les mêmes positions. C'est parfaitement légitime. C'est d'ailleurs aussi pour cela que je veux saluer la position de Mme BRUNO, mais aussi du groupe U.D.I., qui est sur cette position, et qui montre bien que, parce qu'on travaille en échangeant des arguments, on peut aussi parfois converger au-delà des différences politiques.

Je veux tout simplement dire que dans le débat qui a eu lieu ce week-end et au-delà, depuis quelques semaines, contre ces fameuses salles de consommation à moindres risques, on voit bien quand même que dans l'argumentation qui est employée, nous sommes de plus en plus dans l'argumentation politicienne, j'allais dire, d'une part, et deuxièmement, dans des extravagances d'argumentation qui font que je pense qu'il n'y a pas de respect par rapport à ceux qui sont nos électeurs et qui nous entendent, pour savoir quelle est la cohérence des uns et des autres.

Je m'en étonne un petit peu, mais je m'en félicite. Cela montre bien que, lorsque l'on débat sur le fond des dossiers, lorsque l'on a une position qui est cohérente, alors cela amène ceux qui sont contre cette position à défendre des positions d'une façon polémique, ayant peu de rapport avec le fond du sujet, essentiellement dans une vision politicienne et non pas dans une politique de santé publique.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Je suis dans la cohérence intellectuelle.

M. Christian SAUTTER, président. - Monsieur GOUJON, la buvette est ouverte, vous pouvez vous expliquer ailleurs qu'ici.

Mes chers collègues, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2012, V. 48 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux produits de lissage capillaire.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n^{os} 7 G et 7 G bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs aux produits de lissage capillaire.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit effectivement d'un vœu très important qui porte sur un sujet qui concerne plusieurs arrondissements de notre ville et, très précisément, il s'agit des produits de lissage capillaire, ces produits "défrisants chimiques" qui sont vendus dans un certain nombre de quartiers, notamment dans l'Est parisien, mais aussi dans le 10^e arrondissement et qui peuvent avoir des conséquences extrêmement graves sur la santé des utilisateurs et, en l'occurrence, plutôt des utilisatrices.

Il y a en particulier une enquête de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé qui insiste sur le fait que ces produits peuvent être extrêmement dangereux et avoir des conséquences très graves.

Il s'agit par conséquent que la Ville se saisisse de ce sujet et puisse mener une campagne de prévention avec un certain nombre d'associations qui, d'ores et déjà, nous alertent sur les dangers liés à l'usage de ces produits.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je donne la parole à M. Jean-Marie LE GUEN pour donner le point de vue de l'Exécutif et présenter le vœu n° 7 G bis.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Je veux dire à M. Ian BROSSAT qu'il n'est pas seul à se soucier des problèmes de cosmétique capillaire et que, bien évidemment, cette question importante de santé publique nous avait tous frappés.

Nous avons évidemment convergé vers les préoccupations qui sont les siennes, puisque je propose un vœu de l'Exécutif, pour faire simple et direct, qui reprend très largement une partie de ses préoccupations, qui simplement l'adapte à la meilleure connaissance du risque, mais aussi à une action plus immédiate, en demandant d'ores et déjà à la D.G.C.R.F., la répression des fraudes, d'intervenir de façon plus régulière, puisqu'une partie des produits qui sont dénoncés à travers son intervention sont déjà interdits dans leur application.

Donc, je pense que nous pouvons avoir ensemble un vœu commun à l'Exécutif d'une part et à celui de M. Ian BROSSAT, d'autre part.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Monsieur BROSSAT, acceptez-vous le vœu de l'Exécutif qui cite explicitement votre propre vœu et qui apporte des propositions ?

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Président.

Il ne fait pas que le citer, il apporte effectivement des précisions et il nous permettra d'avoir des résultats et des actions, donc nous sommes favorables au vœu de l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, président. - Très bien, donc le vœu n° 7 G est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2012, V. 49 G).

2012 DASES 458 G - Adoption du règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 458 G relatif à l'adoption du règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap.

Madame TAÏEB, vous avez la parole.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est en effet l'occasion de parler des personnes âgées en situation de handicap et nous vous en remercions.

Dans certains cas, les difficultés liées à l'âge se cumulent au handicap et, passé la limite des 60 ans, représentent pour ces personnes une double peine, non seulement physique, mais surtout au regard de la société, car elles changent de statut face à l'Etat et aux institutions.

A 60 ans, elles ne sont plus des personnes en situation de handicap, mais des personnes âgées dépendantes. Pour autant, le handicap n'a pas disparu avec leurs 60 bougies.

Vieillir lorsque l'on est en situation de handicap, c'est l'arrêt de l'activité professionnelle en milieu protégé, c'est le décès des parents qui les ont accompagnés autant que faire se peut, ce sont des hospitalisations répétées, c'est l'isolement.

Vieillir peut aussi amener à devenir handicapé, on le sait avec les handicaps visuels, avec la D.M.L.A. ou le glaucome ; les handicaps liés à des maladies dégénératives, comme la maladie d'Alzheimer ou la maladie de Parkinson ; les handicaps suite à un accident vasculaire cérébral avec des difficultés motrices ou une incapacité à parler, lire, écrire, à comprendre l'autre ou se faire comprendre de l'autre.

Je m'arrête là pour éviter de dresser un tableau pour le moins attrayant du vieillissement, mais il va de soi que handicap et vieillissement sont souvent des problématiques convergentes et superposables.

Néanmoins, ces personnes vont à partir de 60 ans avoir à choisir entre la P.C.H., prestation de compensation du handicap, et l'A.P.A., allocation personnalisée d'autonomie.

La question que je me pose est de savoir si cela leur est favorable ou défavorable.

Je sais que c'est un sujet qui préoccupe grandement nos deux adjointes, Mme Liliane CAPELLE et Mme Véronique DUBARRY.

Nous pouvons nous féliciter de voir ce règlement départemental d'aide sociale définir à la fois les aides obligatoires qui relèvent de la compétence des départements, mais aussi les aides facultatives et extralégales propres au fonctionnement de la collectivité parisienne que nous avons créées, qui traduisent la volonté d'intervention de la Ville de Paris.

Le présent règlement départemental d'aide sociale met notamment en lumière nos dernières mesures extralégales sur la modernisation de l'aide à domicile de février 2011, comme le relèvement à 1.000 euros du seuil d'exonération de la participation réclamée aux bénéficiaires de l'A.P.A. à domicile, le seuil national étant fixé à 700 euros et la minoration de la participation réclamée à ceux dont les revenus sont compris entre 1.000 et 1.200 euros par mois.

La collectivité parisienne a toujours fait le choix de favoriser l'autonomie et le soutien à domicile des Parisiens les plus fragiles par la mise en place de plusieurs dispositifs spécifiques et en renonçant à récupérer sur la succession des bénéficiaires les frais d'accueil en centre de jour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Le financement des dépenses d'aide sociale légale à la charge de la collectivité parisienne représente pour 2012 un coût total de 482 millions d'euros.

Ce règlement départemental d'aide sociale est désormais un document opposable juridiquement aux usagers ainsi qu'aux partenaires institutionnels, établissements, services prestataires et associations. Nous pouvons donc nous en féliciter et continuer notre action en faveur des Parisiens et Parisiennes âgés et en situation de handicap, autrement dit très fragiles.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TAÏEB.

Je rappelle à notre Assemblée que nous avons pris un peu de retard.

Si vous pouvez, comme Mme TAÏEB vient de le faire, vous exprimer brièvement, ce serait parfait, mais Mme DUBARRY est toujours très sobre.

Mme Véronique DUBARRY. - C'est cela, Monsieur le Président. Comme par hasard, vous le dites juste au moment où je prends la parole.

Coïncidence ?

Merci, Madame TAÏEB, d'avoir attiré l'attention de notre Assemblée sur ce document. Ce nouveau règlement, puisqu'il en existait déjà un, avait sérieusement besoin d'être toiletté.

Il y a eu de nombreuses modifications législatives depuis le début des années 2000 : suppression de l'aide médicale, remplacement de la prestation spécifique dépendance par l'allocation personnalisée d'autonomie, introduction de la prestation de compensation du handicap, mesures d'accompagnement social personnalisé ainsi que la création des nouveaux dispositifs propres aux départements, la prise en charge, vous l'avez dit, des frais d'accueil en centre d'accueil de jour pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer, y compris la création tout à fait innovante d'un centre d'accueil de jour pour les Alzheimer précoces à Paris.

Tout cela fait que nous avons besoin de revoir ce règlement, de le simplifier, de le toiletter et ainsi de pouvoir présenter à l'ensemble de nos partenaires et à l'ensemble des usagers un document utile, utilisable puisque, comme vous le rappelez - et c'est tout de même important -, il est opposable.

Pour qu'un document soit opposable, autant que faire se peut, il s'agit de s'y retrouver et de savoir exactement de quoi on parle.

Ce travail a été fait avec l'ensemble de nos partenaires, c'est important de le souligner également puisque cela concerne, vous l'avez rappelé aussi, 181 millions d'euros de dépenses. Ce n'est pas anecdotique pour le Département, mais c'est un chantier qui est encore à travailler, il y a encore des solutions innovantes à trouver de façon à garantir le maintien à domicile de l'ensemble des personnes dépendantes, mais aussi des personnes handicapées vieillissantes, autant que faire se peut.

Le schéma gérontologique, qui sera présenté sous peu au Conseil de Paris, sur lequel travaille Mme Liliane CAPELLE depuis quelques mois, sera aussi l'occasion de revenir sur l'ensemble des dispositions, soit à faire perdurer, soit les nouvelles dispositions à mettre en œuvre dans ce cadre.

Merci beaucoup.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup, Madame DUBARRY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 458 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASES 458 G).

2012 DASES 564 G - Subvention et convention (55.000 euros) avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris dans le cadre de la poursuite du financement en 2012 du dispositif des Equipes Mobiles Gériatriques Externes (EMGE) auprès des EHPAD.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 564 G relatif à l'attribution d'une subvention de 55.000 euros et d'une convention avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris dans le cadre des équipes mobiles gériatriques externes.

La parole est à Mme BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Monsieur le Président, depuis cinq ans, un partenariat utile a été mis en place entre l'A.P.-H.P. et nos établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Il s'agit de la mise en place par l'A.P.-H.P., en lien avec la DASES et dans le cadre du Schéma départemental de gérontologie, des équipes mobiles gériatriques externes. Ce dispositif complète utilement d'autres démarches de coordination, telles que les équipes internes des hôpitaux ou les réseaux gériatriques.

Les équipes mobiles sont formées d'un médecin, bien sûr, mais également de personnels paramédicaux spécialisés et adaptés à l'intervention en E.H.P.A.D., tels que les personnels infirmiers.

Par parenthèse, je préfère l'expression "personnels infirmiers" à celui d'infirmières ; il n'y a pas que des femmes qui sont infirmières et les médecins ne sont pas tous des hommes. Si on pouvait tenir compte dans la présentation des projets de délibération, de cette évolution de la société, j'y serais sensible.

Ma petite poussée d'urticaire féministe étant passée, je continue en saluant également la présence dans ces équipes d'ergothérapeutes et de "neuropsych".

Le travail des équipes mobiles, par le suivi, par la veille sanitaire, grâce aussi à des consultations et des interventions sur place dans les E.H.P.A.D., permet d'éviter des hospitalisations ou simplement des déplacements pour consultations hospitalières qui peuvent être fatigants, quelquefois même traumatisants pour les personnes âgées fragilisées.

Le bilan effectué depuis 2007 est tout à fait positif concernant la prise en charge des personnes âgées, bilan qui révèle que l'action des équipes mobiles se partage entre 52 % de régulation, 37 % d'évaluations individuelles et 11 % de formation.

Je me réjouis que, le budget de l'A.P. ne lui permettant plus d'assumer intégralement cette expérimentation, dont nous voyons combien elle est bénéfique, le Département de Paris abonde au budget pour 55.000 euros en 2012.

Parallèlement, je ne peux que souhaiter que l'A.R.S. continue à participer au financement des équipes mobiles de manière significative. Il me semblerait, en effet, utile de quitter définitivement le domaine de l'expérimentation pour entrer dans celui de la pérennisation.

Vous comprenez donc que c'est avec conviction que je voterai ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BACHE.

C'est Mme DUBARRY qui va vous répondre et je lui donne la parole.

Mme Véronique DUBARRY. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Oui, je crois que, maintenant, il est de notoriété publique que ces équipes mobiles gériatriques externes ont fait, depuis 2008, leurs preuves. En 2011, par exemple, 54 E.H.P.A.D. ont bénéficié de ce dispositif, ce qui représente quand même près de 2.000 interventions.

Il s'agit surtout non pas d'éviter l'hospitalisation à tout prix, lorsqu'elle est nécessaire, mais d'accompagner la personne dans les méandres des consultations et puis, comme vous le disiez, Madame BACHE, à l'instant, éviter les attentes trop longues, les déplacements inutiles, etc. Cela, c'est l'un des points forts de ces équipes-là.

Il y en a un autre : le fait que ces équipes se déplacent dans les E.H.P.A.D. permet aux praticiens hospitaliers de l'E.H.P.A.D. de bénéficier d'un regard conjoint sur une situation, de croiser les informations, de croiser les préconisations et, ainsi, d'apporter, en tout cas, c'est bien le but, la meilleure réponse à la personne âgée.

Le travail qui est mené dans le cadre de ces équipes est un travail conjoint en partenariat Département, A.P.-H.P. et A.R.S. Les trois sources de financement, vous l'avez dit et je crois qu'il est important d'insister là-dessus, sont essentielles pour que ce dispositif perdure.

Là encore, je crois que le Schéma gérontologique sera l'occasion de valider et de faire perdurer cette expérience, et de l'inscrire définitivement dans le paysage parisien parce que nous avons besoin, peut-être plus à Paris qu'ailleurs, d'un dispositif de ce type, de façon à accompagner au mieux les personnes âgées entre l'E.H.P.A.D. et l'hôpital.

Merci beaucoup à nouveau d'avoir attiré l'attention sur ce projet de délibération.

Mme CAPELLE aurait aimé pouvoir vous répondre ; elle est retenue, malheureusement et c'est pour cela que cette tâche me revient.

Merci beaucoup.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DUBARRY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 564 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASES 564 G).

2012 DASES 483 G - Subvention et convention (30.000 euros) avec l'Association Droits d'Urgence (10e).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 483 G relatif à l'attribution d'une subvention de 30.000 euros pour l'Association Droits d'Urgence, domiciliée dans le 10e.

La parole est à Mme Claire MOREL, pour 5 minutes au maximum.

Mme Claire MOREL. - Monsieur le Président, chers collègues, le secteur de la psychiatrie a été, ces dernières années, non seulement délaissé mais également dévalorisé. Familles, proches, professionnels du secteur ont eu à subir non seulement une baisse des moyens financiers depuis trop longtemps mais aussi, et malheureusement, de caricatures transformant les personnes atteintes de pathologies psychiatriques en personnes dangereuses.

En outre, s'il est bien un constat partagé par toutes et tous, c'est aussi le manque de coordination entre les secteurs intervenants que l'on peut trop souvent noter : médicaux, sociaux et sanitaires.

C'est pourquoi il faut saluer l'action de l'Association Droits d'Urgence et son projet qui fait l'objet de ce projet de délibération.

"Droits d'urgence" est une association de juristes, créée en 1995, dont le but est d'apporter gratuitement conseil et assistance juridiques aux plus démunis pour les aider à prendre conscience de leurs droits, à les connaître et à les faire reconnaître.

L'association organise des permanences juridiques gratuites dans une dizaine de structures hospitalières, associatives et pénitentiaires. Le savoir-faire qu'elle a ainsi développé lui a permis de participer activement au développement de dispositifs pilotes innovants tels que les points d'accès aux droits municipaux et pénitentiaires et les relais d'accès au droit.

Grâce à 300 professionnels du droit bénévoles et à une équipe de 22 salariés, en 2011, 1.227 personnes ont bénéficié des consultations offertes par "Droits d'Urgence" dans le cadre de 326 permanences effectuées en milieu associatif, hospitalier ou carcéral.

Dans ce cadre, l'association "Droits d'Urgence" conduit ainsi, depuis mai 2009, une expérimentation très innovante intitulée "Accès au droit et santé mentale". Cette expérimentation est menée depuis 2009 dans trois établissements parisiens de soins : Sainte-Anne, le centre Marmottan de Perray-Vaucluse et l'unité de psychiatrie, urgences psychotraumatologie-addictologie de l'hôpital Tenon. En 2012, l'action est étendue à Maison Blanche et Esquirol.

L'originalité de cette expérience consiste à assurer une coordination des médecins, travailleurs sociaux, juristes, autour des situations difficiles, à travers l'organisation de commissions techniques mensuelles dans chaque établissement psychiatrique concerné. L'objectif principal consiste à prévenir les ruptures de soins et sécuriser les parcours (médicaux, sociaux et juridiques) par l'accès au droit des personnes exclues souffrant de dépendances (toxicomanies, alcoolisme, par exemple) ou de troubles psychiques ou psychiatriques.

Le pôle juridique s'adresse à l'ensemble des patients démunis, hospitalisés ou suivis en soins ambulatoires. La plateforme d'information et d'orientation, quant à elle, est dédiée spécifiquement aux patients hospitalisés sans leur consentement et répond à la nécessité de resserrer les compétences juridiques et sanitaires autour de ces usagers.

Cette expérience permet également :

- de nourrir et développer le partenariat entre professionnels du droit et professionnels de santé et sociaux, venir en soutien des équipes sur site ;
- de sensibiliser les professionnels du droit et de l'accès au droit parisiens aux problématiques de santé mentale et d'exclusion.

L'intérêt de ce dispositif est majeur, d'un grand secours pour les personnes atteintes de pathologies liées à la santé mentale et d'une grande utilité pour les professionnels.

C'est pourquoi je vous invite, mes chers collègues, à approuver ce projet de délibération qui prévoit un financement pour la première fois du Département de Paris pour un montant de 35.000 euros.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame MOREL.

La parole est à Mme TROSTIANSKY pour ajouter ses commentaires.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente. - Monsieur le Président, "l'absence de droits nuit gravement à la santé mentale". Cette formule choc, qui figure sur tous les documents du dispositif "accès au droit et santé mentale", résume à elle seule un sujet très complexe : comment permettre à des personnes souffrant de problèmes psychiatriques d'acquiescer ou de recouvrer leurs droits ?

La nécessité s'impose d'assurer au plus près des publics vulnérables un accompagnement juridique fort et durable, étroitement articulé aux prises en charge sociales et médicales. Les différentes études menées auprès des sans-abri indiquent toutes que les publics exclus sont particulièrement exposés aux problématiques de santé mentale et cumulent des difficultés à la fois administratives et juridiques.

Il y a eu une diversification des dispositifs d'accès au droit et de prise en charge médicosociale sur les territoires, mais les personnes vulnérables parviennent difficilement à s'inscrire durablement dans les circuits d'affiliation classique. Et puis, les professionnels médicosociaux, appelés à intervenir auprès de ces publics, se sentent souvent démunis face à la complexité du droit, notamment concernant les étrangers.

Donc, c'est une triple démarche qui consiste à permettre à ces personnes de récupérer leurs droits d'une part, de sensibiliser les professionnels de la santé à cette thématique d'autre part, et puis aussi de nouer des partenariats pour difficile qu'elle soit, et je crois vraiment que cela constitue une approche innovante de ces questions. Effectivement, cette subvention est une première et je voulais vraiment souligner ce caractère innovant.

Donc, au-delà de cette action, je voulais, Monsieur le Président, profiter de cette intervention pour saluer l'engagement des 300 juristes bénévoles et des 22 salariés de l'association "Droits d'Urgence". Ils sont présents en milieu associatif, hospitalier et carcéral. Il y a effectivement des points d'accès aux droits dans les mairies des 13e, 18e et 20e arrondissements et ils apportent gratuitement des conseils, une assistance juridique aux personnes les plus exclues. L'association aide à connaître et à faire reconnaître leurs droits et plus de 1.200 personnes ont pu bénéficier de cette consultation.

Je vous engage à voter ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 483 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASES 483 G).

2012 DASCO 49 G - Contribution du Département aux services de restauration et d'internat de divers collèges publics pour 2013.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous arrivons en 7e Commission et passons à l'examen du projet de délibération DASCO 49 G relatif à la contribution du Département aux services de restauration et d'internat de divers collèges publics pour 2013.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ. - Je voulais intervenir rapidement sur ce projet de délibération DASCO 49 G qui évoque la contribution que notre Département verse aux services de restauration des collèges, dont la restauration n'est pas assurée par des caisses des écoles. Le projet de délibération nous rappelle effectivement le versement de cette dotation basée, je cite, "sur une contribution par repas ou par semaine d'internat", selon qu'il y a ou non un internat au collège, "fixée par le Conseil de Paris et le nombre de repas facturés ou de semaines facturées". On a en annexe effectivement les différents collèges concernés et qui se trouvent dans un grand nombre d'arrondissements de la Capitale.

Simplement, je voulais rappeler à Mme BROSSEL, et elle le sait, qu'un certain nombre de collèges, par définition, ne sont pas concernés par ce projet de délibération parce que la restauration est assurée par la Caisse des écoles des arrondissements.

C'est le cas de mon arrondissement où la Caisse du 6e arrondissement, que j'ai l'honneur de présider, assume les repas pour le collège Jacques Prévert qui est situé 18, rue Saint-Benoit, et dont les locaux sont imbriqués avec le groupe scolaire du même nom.

Dans le cadre de la négociation qui s'est ouverte l'année dernière sous votre auspice entre le Bureau de la restauration et la Direction de chaque caisse des écoles, ce problème a été évoqué. Nous avons fait part du fait que la Caisse des écoles assumait des dépenses complémentaires, des dépenses liées à du personnel qu'elle mettait au service de fait du second degré, puisque la restauration du collège et ses dépenses jusqu'ici n'ont pas été compensées financièrement. C'est-à-dire que le coût de ces dépenses de personnel n'a pas été pris en compte dans le cadre de la dotation qui nous est allouée.

Je suis encore dans mon temps, Monsieur le Président, puisque j'ai 3 minutes, mais je ne les utiliserai pas en totalité, je vous rassure.

Je souhaitais donc attirer votre attention sur ce point, ma chère collègue. Il me semble qu'il faut qu'il y ait une réflexion sur ces collèges, dans la mesure où bien évidemment comme nous ne sommes plus libres de nos tarifs - d'ailleurs vous le savez et vous le rappelez dans le projet de délibération -, il me semble parfaitement légitime et fondé que les dépenses afférentes à la restauration du second degré soient assumées par le Département.

Je voulais attirer votre attention sur ce fait.

Je vous en remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LECOQ.

Je donne la parole à Mme BROSSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL. - Merci, Monsieur LECOQ, pour cette intervention.

Normalement, ces dépenses supplémentaires devraient être comptabilisées dans le P.R.R. Je vous propose que nous refassions le point sur le sujet de Jacques Prévert précisément, afin de vérifier que c'est bien le cas et que les moyens que la Caisse met à la disposition de la restauration scolaire, que ce soit dans le premier ou dans le second degré n'a finalement que peu d'importance, mais que ces moyens soient bien intégrés dans le P.R.R. En effet, pour l'ensemble des caisses, nous terminons la dernière vague sur les conventions et on a bien des conventions pour le Département et pour le Municipal, ce qui permet de répondre de fait aux interrogations que vous posez - j'allais dire à l'échelle parisienne.

Donc je vous propose que nous replongions sur la situation particulière de Jacques Prévert pour vérifier qu'il n'y a pas eu des oublis et je reviendrai vers vous rapidement.

Merci à vous en tout cas pour cette alerte.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 49 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASCO 49 G).

2012 DASCO 52 G - Dotations des collèges pour 2013 (14.464.960 euros).

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASCO 52 G relatif aux dotations des collèges pour 2013 d'un montant de 14.464.960 euros.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

M. Philippe DUCLOUX. - Oui, Monsieur le Président.

En charge de 112 collèges publics, le Département de Paris leur attribue des dotations de fonctionnement que ce projet de délibération propose de fixer à partir de deux critères principaux que sont les effectifs et la superficie des locaux pour un montant, comme vous l'avez rappelé, de 14.464.960 euros.

Comme l'année dernière, un forfait à l'élève est utilisé pour évaluer les dépenses destinées aux enseignants et à l'administration du collège. L'évolution du nombre d'élèves de chaque collège a donc un effet mécanique sur l'évolution de la dotation que lui attribue le Département. Cet effet doit cependant être tempéré par un soutien des établissements les plus fragilisés, afin qu'ils ne soient pas pénalisés dans leur démarche de reconquête du public scolaire.

La superficie, quant à elle, est prise en compte au travers de forfaits au mètre carré qui permettent d'estimer les charges liées au bâtiment (le chauffage, l'électricité, l'eau, les maintenances de locaux et de matériel). La dotation notifiée à chaque collège est cependant globale et l'établissement est libre de sa répartition entre les différents chapitres budgétaires.

En revanche, mes chers collègues, il est proposé ici six nouvelles mesures qui sont autant de preuves de la capacité d'adaptation de la collectivité parisienne, s'il en fallait, à l'évolution des besoins de la communauté éducative que je vous rappelle :

Tenir compte des variations du coût de l'énergie en majorant de 5 % le forfait calculé pour le chauffage pour les collèges hors cités scolaires ;

Deuxièmement permettre aux établissements situés hors cités scolaires d'assurer la maintenance des matériels et des locaux, notamment en termes de sécurité incendie et de maintenance des ascenseurs en majorant de 5 % le forfait calculé pour l'entretien ;

Ensuite, inscrire une majoration de crédits pour le paiement de la taxe de balayage pour un montant de 239.282 euros.

Je m'attarderai sur le quatrième point : maintenir le niveau de la dotation initiale de l'année 2012 lorsque son montant calculé pour 2013 aboutirait à une baisse en raison notamment d'une baisse d'effectif de collégiens qui affecte essentiellement des collèges situés en réseau de réussite scolaire évités par certaines familles.

Je me permets ici, mes chers collègues, de faire une petite référence à la volonté tenace du précédent Ministre de l'Education de faire de la carte scolaire une mesure archaïque qu'il fallait absolument assouplir. On voit encore aujourd'hui les effets d'une telle conception en termes de mixité sociale. Heureusement, aujourd'hui ce principe irrigue la nouvelle politique du Gouvernement qui vise à préserver cette mixité indispensable à Paris comme ailleurs.

Cinquième point, cette incidence faite, je reviens à la cinquième mesure proposée cette année pour chiffrer la dotation de fonctionnement des collèges et lycées parisiens. Il s'agit de moduler le taux d'évaluation des dotations de collèges et cités scolaires dans la limite maximale de 2,5 % par rapport à 2012, en fonction du nombre de collégiens entre les rentrées de 2010 et 2011, ainsi que la proportion de collégiens au sein de la cité scolaire à la rentrée 2011.

Enfin, prendre en compte le niveau de fonds de réserve des collèges autonomes afin de permettre à chaque collège de bénéficier d'un montant de fonds de réserve adapté à une gestion régulière, soit deux mois de fonctionnement sur les dix mois pleins de l'année scolaire. Le fonds de réserve représentera ainsi 20 % de la dotation annuelle à compter de 2013.

Comme les années précédentes, mes chers collègues, les dotations des collèges intègrent aussi un forfait pour l'abonnement et la maintenance Internet. Si le collège concerné est raccordé à la Ville au réseau de fibre optique de très haut débit, n'est intégrée que la maintenance, ainsi que le financement du transport des élèves vers les installations sportives pour assurer les cours d'éducation physique, lorsque l'établissement ne dispose pas sur ce site d'équipements nécessaires.

Ce sont donc un peu plus de 14 millions qui sont attribués aux collèges parisiens pour l'année 2013, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter au nom des quelques 50.000 collégiennes et collégiens parisiens.

Vous l'aurez compris, mon groupe politique et moi-même voterons ce projet de délibération avec beaucoup de conviction.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur DUCLOUX.

Madame BROSSEL, que dit-elle après ces compliments ?

Mme Colombe BROSSEL. - Elle dit : merci, Monsieur DUCLOUX, pour tous ces compliments !

Juste un mot : au-delà des dotations, je crois que le défi, l'un des défis auxquels nous avons à répondre en matière d'accueil de collégiens, c'est évidemment d'arriver à être en avance et dans des conditions qui soient de qualité très convenables par rapport à l'évolution démographique.

Je rappelle qu'à cette rentrée, nous avons ouvert deux annexes de collèges, dont l'une a vocation à devenir un collège à part entière, et qu'à la rentrée prochaine, nous en ouvrirons également une autre.

Bien évidemment, tout ceci a un impact en termes de dotations ensuite de fonctionnement, mais je tenais à rappeler que l'investissement de la Ville - et c'est en lien avec le débat que nous avons ce matin sur les orientations budgétaires - ne faillit pas en matière éducative et scolaire, et que l'accueil de nouveaux collégiens et de nouveaux écoliers à Paris est pour nous une source, certes, parfois de tirage de cheveux, mais surtout de plaisir, parce qu'une ville qui accueille des jeunes est une ville qui va bien.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame BROSSEL.

La parole est à M. MENGUY, pour une explication de vote.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Président.

Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais compte tenu des interventions qui ont eu lieu, je crois nécessaire de rappeler un ou deux points.

D'abord, Monsieur DUCLOUX, j'écoute, quand je peux, avec beaucoup d'attention vos propos. Le petit laïus sur "c'était moins bien avant et c'est mieux maintenant", vous pourriez nous l'épargner, compte tenu surtout des dernières déclarations du Ministre de l'Education nationale. Il n'y a pas de quoi se vanter.

Par ailleurs, Madame BROSSEL, sur les programmations d'investissements en matière de collèges et les projets d'annexes que vous avez mentionnés, il faut faire attention, en particulier, dans le 15^e arrondissement, parce que l'annexe du collège Citroën est une première étape. Mais cela a été évoqué d'ailleurs en réunion dans le 15^e et en conseil de quartier. On sait que cette annexe ne sera opérationnelle qu'à la rentrée 2014 et il est établi qu'à la rentrée 2015, les effectifs des collèges dans le 15^e auront augmenté de telle façon que ce seront des effectifs d'un collège à part entière, plein et entier. Et donc, il faut toujours faire attention.

Ce qu'on regrette un peu au sein de mon groupe, c'est que les investissements prévus pour les collèges ne sont pas finalement si compatibles avec la réalité des chiffres et la réalité des effectifs qui seront attendus dans les arrondissements et le 15^e notamment.

Et donc, ce que j'appelle de mes vœux, c'est que les programmes et les investissements prévus pour le Département de Paris prennent en compte ces évolutions démographiques.

L'annexe du collège Citroën en 2014, alors qu'il y aura un besoin d'un collège supplémentaire à part entière dans le 15^e dès 2015 - vous en conviendrez - cela méritait peut-être une meilleure programmation des investissements et un meilleur fléchage des recettes de la Ville et du Département. Je pense par exemple aux droits de mutation annuels.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 52 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2012, DASCO 52 G).

2012 SG 8 G - Signature de l'avenant n° 1 au contrat particulier entre la Région Ile-de-France et le Département de Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération relatif à la signature de l'avenant n° 1 au contrat particulier entre la Région Ile-de-France et le Département de Paris, sur lequel l'amendement n° 8 G qui lui est lié a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Il y a trois oratrices inscrites : Mme TACHÈNE, Mme DOUVIN et Mme KUSTER. Et deux adjoints répondront : Mme HIDALGO et M. MANSAT.

Madame TACHÈNE, vous avez la parole.

Mme Anne TACHÈNE. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, exactement trois ans après avoir approuvé le contrat particulier 2009-2013, nous sommes donc invités à en accepter les corrections. Reconnaissons que cet avenant ajuste plus qu'il ne bouleverse la programmation financière initiale. Il prend d'ailleurs en compte une erreur qui fixa l'enveloppe globale à 340 millions d'euros, quand le montant réel s'élevait à 343 millions.

Si la révision, comme en 2009, a été conçue par les seuls Exécutifs des deux collectivités, on peut supposer qu'elle s'appuie sur l'état réel d'avancement des opérations retenues.

Je regrette qu'il n'ait pas été jugé utile de fournir à notre Assemblée une information précise sur le niveau d'exécution du document contractuel. A défaut, on devra se satisfaire de retrouver des projets dont on avait oublié l'existence, ou d'identifier ceux qui bénéficient aujourd'hui du soutien municipal.

Commençons, et tout à fait par hasard, par l'Institut des métropoles durables. Sa dernière apparition dans notre enceinte remonte à 2011, après plus de deux années d'une préfiguration qui a occupé un très haut fonctionnaire et autorisé études et colloques. M. MISSIKA disait alors qu'il s'agissait d'un outil particulièrement exceptionnel, capable de résoudre le problème de la transversalité du dialogue et du forum.

Bref, cet instrument de recherche à visée internationale devait éclairer définitivement la question métropolitaine. Or, le seul éclairage dont nous disposons désormais, c'est sa sortie du cadre de la contractualisation Département-Région.

La question est donc simple : est-ce l'annonce définitive de sa disparition ou seulement celle d'une prise en charge par d'autres moyens ?

Sortie donc de l'I.M.D. et des ateliers de création urbaine, et entrée opportune de deux projets dont il faut bien consolider les financements : Aqua Futura, en coopération avec Ivry-sur-Seine, et Paris Parc, porté par l'université Pierre et Marie Curie sur Jussieu.

Dont acte. Mais la revoyure de ce document fait une victime plus conséquente et très regrettable. Je veux parler de la couverture du périphérique sur les portes Ternes et Champerret, dans le 17^e arrondissement.

Cette opération est devenue l'arlésienne de l'aménagement urbain parisien, mais une arlésienne qui vieillit et peut fortement désespérer. On savait en effet la Municipalité peu pressée de s'engager dans sa réalisation, malgré l'inscription de ce projet dans quasiment toutes les conventions financières.

On sait désormais que la trinité politique unissant le Gouvernement, la Région et le Département n'est pas non plus une garantie de financement. Pour preuve, le traitement réservé au Grand Paris Express dans la loi de programmation budgétaire 2013-2015.

Mais je ne reviendrai pas sur le sujet, ma collègue, Mme Edith GALLOIS, a présenté tout à l'heure son vœu et M. CAFFET peut toujours hausser la voix, M. Jean-Paul HUCHON proclamer sa déception. "Paris Métropole" afficher ses inquiétudes, le milliard a bien disparu et avec lui, un levier d'emprunt pour la Société du Grand Paris.

Pour poursuivre sur ce thème, pouvez-vous nous dire, Monsieur le Président, si le Gouvernement participera au volet transport de la rénovation des Halles ?

En février 2012, l'absence de l'Etat était vilipendée. Huit mois et un changement politique plus tard, je ne doute pas que vous ayez su convaincre le Ministre du Budget de la dimension nationale du projet et l'amener à un engagement qui réduirait le poids de la facture de 164 millions d'euros hors taxes, que se partagent les actuels partenaires.

En tout état de cause, pour les élus U.D.I., la concentration prévue par cet avenant de 26 millions d'euros, au bénéfice du pôle Châtelet, est préférable un saupoudrage au profit d'actions nouvelles, quand le contexte général appelle la rigueur.

Chers collègues, il n'y a pas si longtemps encore, les anathèmes lancés contre le précédent Gouvernement structuraient vos interventions. Toutes les occasions étaient bonnes et l'adoption du contrat particulier 2009 fut de celles-là pour stigmatiser les engagements non tenus à l'égard de Paris et le créditer des problèmes de la Ville.

S'il y a bien quelque chose qui a changé, c'est la retenue avec laquelle vous regardez les annonces sur le gel des dotations aux collectivités et autres diminutions décidées par le Gouvernement de M. Jean-Marc AYRAULT.

Pour conclure enfin, les élus de l'Union des démocrates et indépendants maintiendront la position d'abstention qui fut la leur il y a trois ans, pour la simple et bonne raison qu'ils n'ont pas été associés en 2009 comme en 2012 à sa formalisation et au choix des opérations retenues.

Je vous remercie de votre attention.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TACHÈNE.

Je vais donner la parole à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, un contrat particulier est, par définition, fait pour contribuer au développement entre deux collectivités, à savoir ici Paris et la Région Ile-de-France, autour de projets qui servent des objectifs majeurs.

Ce contrat particulier porte sur la période 2009-2013. Nous sommes à mi-parcours et dans la clause de revoyure, comment ne pas s'intéresser au dossier majeur que constitue le réseau du Grand Paris Express ?

On l'a dit tout au long de la journée : c'est un réseau stratégique pour la Région capitale qui est de nature à réduire très sensiblement les temps de transports, à permettre à bon nombre de Franciliens, notamment, d'effectuer leur parcours en transports en commun plutôt qu'en voiture.

Un chiffre : on peut s'attendre à une diminution de 25 % des embouteillages grâce au report de 19.000 usagers de la voiture vers les transports collectifs.

Et bien sûr, le Grand Paris Express n'a pas pour seule utilité les déplacements, mais ouvre bien d'autres possibilités en matière de logement, développement économique, et emploi.

Alors où en sommes-nous ? Le 26 janvier 2011, l'État et la Région ont signé un accord sur le financement des transports collectifs. La semaine dernière, le Syndicat des transports d'Ile-de-France a adopté à l'unanimité un vœu demandant d'ici la fin de l'année l'inscription dans la loi de programmation budgétaire 2013-2015 du milliard d'euros nécessaire à la poursuite du projet.

Ayant participé à cette réunion, je peux vous affirmer que tous ceux qui ont pris part à la discussion, de toutes tendances et de toutes collectivités, avaient une expression concordante pour affirmer leur inquiétude face au défaut d'inscription de cette somme dans la loi de financement pluriannuelle.

La discussion été rendue d'autant plus importante que nous avons voté le D.O.C.P. de la ligne orange. Nous avons voté également la concertation de la ligne rouge.

Que se passe-t-il dans les départements ?

72 élus de Seine-Saint-Denis, de tous bords là aussi, ont lancé au gouvernement un appel solennel affirmant qu'ils n'accepteraient aucun renoncement au projet.

Alors, et nous, élus parisiens, que pouvons-nous faire ? Nous sommes inquiets, bien sûr, devant les déclarations de la Ministre, Mme DUFLOT, qui parle de "priorisation" du chantier et d'un projet, je cite, à "assumer, phaser, penser, structurer et pas seulement idéaliser".

De tels propos remettent à l'évidence le projet sur le métier, un projet qui pourtant, rappelons-nous, mes chers collègues, a suscité beaucoup de créativité, beaucoup de travail, de réunions et de concertation et mené après tout ce dispositif lourd à un accord général dont on ne pouvait que se féliciter.

Donc, aujourd'hui, pour nous rendre utiles et pour avancer, nous déposons un amendement demandant d'ajouter à cet avenant un second texte qui abonde le volet consacré au Grand Paris Express d'une somme de 500 millions.

Cette somme est à prélever sur les recettes à venir des droits de mutation de l'année 2012, dont nous savons déjà qu'elles dépassent le milliard d'euros.

Mais surtout, nous proposons qu'il s'agisse, et j'insiste bien sur ce point, d'une avance remboursable sur les exercices suivants, avance remboursable conformément aux engagements du protocole.

Cette dotation ainsi constituée et versée à la Société du Grand Paris lui permettra de lever dès 2013 les fonds nécessaires à la poursuite des études et au lancement des premiers travaux.

Nous dépassons là, vous le voyez, toute polémique, pour faire une proposition précise, immédiate et qui est de notre responsabilité.

Au moment où le Président de la République demande à tous les Français un effort exceptionnel, nous, les élus de l'opposition du groupe U.M.P. au Conseil de Paris, demandons à M. le Maire de Paris aussi un effort exceptionnel, mais qui sera lui remboursable, et au profit d'un projet exceptionnel pour notre métropole.

Il ne s'agit pas, je le précise et le répète, d'une dépense supplémentaire puisque c'est bien une avance remboursable. Cette avance ne tombe donc pas sous le coût des reproches du Maire de Paris, qui ne peut donc être certainement qu'en accord avec notre vœu et, pourra ainsi cheminer vers le titre de bienfaiteur évoqué tout à l'heure par mon excellent collègue, M. Philippe GOUJON.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame DOUVIN.

Dernière oratrice inscrite, la parole est à Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi de regretter l'absence de M. le Maire de Paris, mais je me réjouis que ce soit vous, Monsieur SAUTTER, en tant qu'ancien adjoint aux finances, qui présidiez cette séance, parce que je vais en effet parler d'un dossier qui est un véritable serpent de mer.

La discussion sur l'avenant au contrat particulier que vous nous présentez aujourd'hui est pour moi une occasion supplémentaire de revenir sur un projet majeur pour Paris et au-delà, pour la métropole : la couverture du périphérique entre les portes Ternes et Champerret, dans le 17^e.

En tant que maire de cet arrondissement, c'est avec une grande inquiétude, et je pèse mes mots, que j'aborde avec vous cette discussion.

D'abord, permettez-moi de m'étonner que ce soit au détour d'un avenant que je découvre l'abandon du projet. En effet, celui-ci figure dans la catégorie "Opérations retirées du C.P.D.R.", et je cite : "La couverture du périphérique sur les portes Ternes-Champerret. La réalisation n'étant pas envisagée en 2013, de fait l'enveloppe de 10 millions peut être déployée".

En trois phrases, vous enterrez purement et simplement ce projet. C'est tout simplement inadmissible !

Inadmissible, car vous faites voler en éclats un projet capital pour Paris et pour le 17^e.

Inadmissible, parce que vous revenez sur l'engagement de l'État et de la Mairie de Paris.

Inadmissible, parce que vous traitez les habitants des quartiers concernés avec un mépris indigne d'un maire.

Permettez-moi de vous rafraîchir la mémoire.

Comme vous le savez, cette couverture, décidée en 2001, était inscrite dans le précédent contrat de plan Etat-Région. Elle a été retardée, du fait d'études complémentaires, au bénéfice de la couverture de la porte de Vanves, dont acte.

Mais ce n'était pas l'une ou l'autre des couvertures : les deux étaient programmées. Et des crédits d'État étaient quant à eux toujours réservés.

Je m'en étais en effet inquiétée dès le début de ma mandature, et le Ministre des Transports de l'époque, M. Dominique BUSSEAU, m'avait confirmé que l'État tiendrait ses engagements à hauteur de 35,7 millions d'euros, la Région apportant alors une participation de 9,3 millions d'euros.

Restait donc à la Mairie de Paris et au Maire à lancer l'enquête publique, étape incontournable pour concrétiser le projet, ce qui n'a évidemment jamais été fait.

Combien de vœux, combien de courriers, Monsieur le Président, vous ai-je adressés pour que vous lanciez enfin cette enquête publique ? C'était de votre responsabilité, et vous n'avez rien fait.

Face à votre inaction et au manque de volonté de votre part, j'ai ensuite obtenu de M. le Préfet de Région une réunion des services de l'État et de ceux de la Mairie de Paris. Lors de cette réunion, nous avons convenu qu'il était possible d'avancer, déjà dans un premier temps, sur une partie du tronçon, et que les moyens pouvaient ainsi être mobilisés plus facilement.

Nous étions alors tombés d'accord sur un phasage de l'opération et la réalisation dans un premier temps de la couverture unique du secteur Champerret, c'est-à-dire le plus habité.

Cette solution avait le mérite de relancer le projet, le mérite de donner un espoir à la réalisation d'un aménagement promis et attendu par des milliers d'habitants lassés de participer à des réunions de concertation et de ne rien voir venir.

Monsieur le Président, je ne méconnaissais pas le contexte économique et la crise que le pays traverse. Je ne méconnaissais pas non plus les contraintes financières de la Mairie de Paris. Et c'est bien pour cela que la couverture de la porte Champerret à la porte de Villiers apparaissait comme une voie de sortie réaliste, pragmatique de cette opération, sorte d'arlésienne, comme cela a été rappelé tout à l'heure, sans cesse reportée.

En effet, le projet initial de couverture totale du périphérique portait donc sur les trois portes, des Ternes, Villiers et Champerret. Elle était estimée à 200 millions d'euros.

Le tronçon de la porte Champerret sur lequel, avec vos propres services, nous nous étions arrêtés, représente quant à lui un investissement, uniquement ou seulement, de 90 millions, somme nettement plus abordable que bien des projets proposés dans le cadre de ce C.P.D.R., et dont les effets ne seront pas aussi bénéfiques pour la population parisienne.

Je vous rappelle encore une fois qu'il y avait des engagements financiers de l'État, de la Région Ile-de-France et de vous-même.

Je vous rappelle également que le secteur de la porte Champerret est celui qui permet de dégager le plus de foncier, foncier sur lequel la Ville de Paris pourrait investir, pourrait nouer des partenariats avec des investisseurs privés mais surtout, y réaliser des équipements publics, notamment des crèches, dont le besoin est criant, et que vous refusez systématiquement de réaliser dans cette partie de l'arrondissement.

Monsieur le Président, ce projet est possible si la volonté politique est au rendez-vous, ce projet est possible si vous honorez vos engagements. C'est une question d'éthique, Monsieur le Président.

En tout cas, je ne doute pas que les habitants du 17^e concernés par ce projet se souviennent, eux, de vos engagements. Je saurai leur rappeler en 2014.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame KUSTER.

Je vais donner la parole aux deux adjoints qui vont vous répondre, et d'abord à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO. - Merci, Monsieur le Président.

Ce projet de délibération me permet de revenir sur ce contrat particulier. Vous vous en souvenez, il avait été adopté pour quatre ans en novembre 2009 pour répondre à des objectifs prioritaires de la Région et du Département.

Nous avons décliné autour de quatre thèmes ce contrat, avec l'amélioration des déplacements, le développement économique, la solidarité et la protection de l'environnement.

Ce contrat mobilise une enveloppe globale de 343 millions d'euros, abondée à hauteur de 232 millions, c'est-à-dire 67 % du montant, par le Département et 110.860.000 euros par la Région.

La convention prévoit donc d'actualiser ce document à mi-parcours pour voir et pouvoir redéployer éventuellement les sommes qui concernent chacun des projets, donc c'est l'objet de cet avenant.

La révision nous a permis de constater que 18 projets sur les 25 opérations se déroulent conformément aux prévisions. Nous proposons de supprimer trois projets qui ne pourront pas voir le jour dans les conditions prévues, ce

qui permet de dégager un montant de 8,75 millions et nous proposons d'intégrer aussi deux opérations nouvelles, je vais en parler, qui, elles, sont pour un montant de 7 millions.

Nous avons prévu de revoir à la baisse les financements nécessaires à cinq projets, permettant ainsi d'abonder de 26 millions d'euros la part dédiée au pôle Châtelet et d'inscrire également un million sur les études préalables au T8 ou à ce que l'on appelait le Tram Y jusqu'à présent.

Au final, la révision modifie à la marge l'enveloppe du contrat particulier à 340 millions, avec une part de la région à 109 et celle du Département à 229.

Les projets, rapidement, dont l'avancement est conforme aux prévisions : les entreprises innovantes, les incubateurs et les pépinières, l'Institut d'études avancées, l'Institut de la vision, le très haut débit, les lycées et les C.F.A., les pépinières pour les nouvelles structures de l'économie sociale et solidaire, la Maison de l'économie et de l'emploi (chère à votre cœur, Monsieur le Président).

Les opérations que nous supprimons du contrat, cela ne veut pas dire qu'elles sont supprimées, mais en tous les cas elles n'ont pas trouvé réalisation pour des raisons diverses, d'ailleurs : l'Institut de la métropole durable, parce que la question du périmètre était vraiment débattue et ne nous a pas permis d'avancer ainsi qu'une partie également de garantie du Fonds régional d'intervention solidaire.

En revanche, nous avons donc ajouté des opérations nouvelles. Je pense au projet Aqua Futura qui est proposé et qui prévoit aussi un montant de subvention régionale et de subvention départementale identique à 1,5 million chacune et au projet Paris Parc, un projet de plate-forme dédiée à l'innovation qui est à l'étude et qui est aussi inscrit pour 4 millions d'euros, pris en charge à parité par les deux collectivités.

En matière de solidarité, nos projets avancent bien : le centre d'accueil d'urgence des 0-18 ans ouvert 24 heures sur 24, la création et l'humanisation des places d'hébergement d'urgence, l'aire d'accueil des gens du voyage avec, quand même, des difficultés liées notamment au changement de pied du Préfet de Région dans ce dossier dans les mois qui ont précédé l'arrivée du nouveau Gouvernement, des projets aussi sur l'environnement et les aménagements durables qui évoluent bien (le T3 porte d'Asnières nous intéresse, la station anciennement Eole Evangile, aujourd'hui Rosa Parks dans le 19e arrondissement, la sécurité du T3 et du tunnel de Pantin, les protections phoniques à la Cité universitaire et aussi le secteur porte d'Italie et Kremlin-Bicêtre).

Nous avons retiré du contrat de plan le projet de couverture du périphérique sur la porte Ternes-Champerret. Cela fait quand même longtemps que l'on en parle et que nous ne sommes pas d'accord, nous l'avons dit.

D'abord l'opération n'était pas financée, elle est très complexe et très coûteuse puisque, vous le savez, nous devons répondre aux normes type Mont-Blanc et d'autres pistes sont envisagées, d'ailleurs pas uniquement dans le 17e arrondissement, puisque je rappelle à Mme KUSTER que nous envisageons aussi d'autres pistes que la couverture du périphérique, j'y reviendrai demain dans un projet de délibération concernant le 20e et le 12e arrondissement.

Je confirme que cet élément là est retiré.

Je vous précise qu'il y a des projets dont l'enveloppe financière est modifiée pour tenir compte de l'avancement réel des projets. Il s'agit notamment des gares Paris Est et Paris Nord, des canaux et des aménagements de voirie de l'espace public aux portes du G.P.R.U. Clignancourt-Montmartre.

Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit sur le T3, le T8 et sur les Halles.

Enfin, sur l'aménagement et le développement durable, nous avons des projets dont l'avancement et la programmation sont conformes aux prévisions, je m'en réjouis : la forêt linéaire que nous portons avec Mme Fabienne GIBOUDEAUX sur la Z.A.C. "Claude-Bernard", mais aussi le développement des énergies renouvelables puisque, pour mémoire, nos assemblées ont acté la participation et la création de la S.E.M. Energies POSIT'IF.

Je vous ai fait un rapide compte rendu de l'état d'avancement et des décisions prises dans ce contrat. Je reviens sur l'amendement présenté par Mme DOUVIN.

Je ne vais pas reprendre, puisque c'est obsessionnel, là, cela fait trois fois que l'on en parle aujourd'hui : il y a une question d'actualité, un vœu tout à l'heure et un amendement ici, sur la question du Grand Paris Express.

Nous l'avons déjà dit et M. Julien BARGETON l'a excellemment rappelé, nous avons demandé à plusieurs reprises de maintenir l'investissement dans les transports collectifs d'Ile-de-France au Gouvernement.

Je rappelle tout de même que le Grand Paris Express n'était pas financé, que s'il n'y avait pas eu la mobilisation des collectivités dans le plan de mobilisation d'urgence, pas grand chose n'aurait pu être engagé. Or, nous l'avons fait.

En ce qui concerne notamment l'évolution et les financements nécessaires à l'ensemble du projet du Grand Paris Express, je pense que la mission qui a été confiée à M. Pascal AUZANNET, qui est attendue pour le 30 novembre, éclairera effectivement les collectivités et l'Etat, non seulement sur la priorisation, mais aussi sur l'analyse fine des coûts, puisqu'un certain nombre d'estimations faites par la S.G.P. étaient, je le dis, vraiment ni faites ni à faire. Certaines estimations ont connu des variations de plusieurs millions d'euros, ce qui démontre bien qu'il fallait un travail un peu plus sérieux pour prendre en compte les coûts réels.

Je voudrais insister quand même sur le fait que Paris a provisionné dans le plan de mobilisation une enveloppe de 150 millions d'euros, dès le mois de juillet 2009, et que nous avons pris les mesures nécessaires, concernant notamment le prolongement de la ligne 14, qui va permettre la désaturation de la ligne 13 et nous avons également mobilisé les moyens pour que les transports de banlieue à banlieue, ce que l'on appelle la fameuse ligne rouge et la ligne orange, puissent être engagés.

Vous demandez une fois encore que la Ville mobilise 500 millions d'euros pour la S.G.P. sans savoir si, effectivement, ces millions dont vous parlez sont nécessaires quant à leur mobilisation immédiatement, mais cela fait partie d'une approche qui, de mon point de vue, n'est pas très sérieuse.

D'autre part, j'aimerais que vous nous disiez ce que vous prévoyez comme investissements en moins, parce que si vous ajoutez 500 millions d'euros d'investissements d'un côté, j'imagine qu'il y a un certain nombre de crèches, d'écoles, de logements et d'équipements qui seraient supprimés par ailleurs.

Je pense que la générosité des Parisiens n'est pas à prouver. Leur esprit de solidarité non plus.

Il faut que nous essayions de faire les choses avec sérieux et de mobiliser les moyens au moment où ils sont nécessaires pour réaliser les équipements qui vont permettre, non seulement aux Parisiens, mais aux habitants de la métropole de trouver un peu plus de confort et de qualité de vie.

Je vous remercie.

Je rejette, bien sûr, cet amendement.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame HIDALGO.

Madame KUSTER, rapidement, vous avez la parole en tant que maire d'arrondissement.

Mme Brigitte KUSTER. - Je vous remercie de rappeler que c'est à ce titre que je reprends à nouveau la parole pour vous dire combien je suis stupéfaite des propos lénifiants que je viens d'entendre, une sorte de blablabla, Mme HIDALGO n'a fait que relire le projet de délibération.

J'avais pris la peine de faire une intervention, je crois, argumentée et chiffrée, Madame HIDALGO. J'ai cru comprendre aussi que vous étiez candidate à la Mairie de Paris.

Si c'est comme cela que vous comptez tenir les engagements lors de votre programme... Là, nous sommes sur des engagements qui datent de 2001, et la réponse que vous me faites, c'est "voilà, cela fait longtemps qu'on en parle, c'est trop complexe et cela coûte trop cher". Ce n'est pas admissible !

Je vous ai expliqué : 90 millions, c'est un engagement qui a été pris. Il y a des engagements qu'il faut tenir !

Et la réponse que vous m'avez faite est bien légère, elle n'est pas argumentée et permettez-moi de m'inquiéter très sérieusement de l'avenir de la Capitale, si c'est comme cela que vous l'envisagez !

M. Christian SAUTTER, président. - Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO. - Sans épiloguer, mais je crois que Mme KUSTER, avec toujours beaucoup d'agressivité, revient sur ce sujet, sur lequel la réponse de l'Exécutif parisien a été constante, mais vraiment constante : ce projet n'était pas financé, en tous les cas pas à hauteur des besoins et, aujourd'hui, nous ne sommes plus dans des logiques de couverture du périphérique parisien. Nous sommes dans d'autres recherches : traiter sur le plan acoustique les nuisances concernant les riverains du périphérique mais aussi travailler, comme nous le faisons de façon expérimentale, sur les revêtements du périphérique.

Madame KUSTER, cela fait simplement 10 ans que vous évoquez ce sujet et qu'on vous fait les mêmes réponses !

Mme Brigitte KUSTER. - C'est inadmissible ! C'est un engagement que vous aviez pris.

M. Christian SAUTTER, président. - Bien. Je crois, mes chers collègues, qu'il faudrait passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 8 G déposée par le groupe U.M.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 8 G est repoussée.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 8 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Abstention du Centre.

Le projet de délibération est adopté. (2012, SG 8 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans divers organismes.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans les organismes suivants :

Société publique locale du Carreau du Temple (R. 22 G) :

Conseil d'administration :

- Mme Lyne COHEN-SOLAL, en remplacement de M. Bernard GAUDILLERE, désigné le 24 septembre 2012, démissionnaire.

Assemblées générales :

- Mme Lyne COHEN-SOLAL, déléguée, en remplacement de M. Bernard GAUDILLERE, désigné le 24 septembre 2012, démissionnaire.

Entente interdépartementale de gestion du parc de détente et de loisirs du Tremblay (Val-de-Marne) (Conseil d'administration) (R. 23 G) :

- Mme Claudine BOUYGUES, en remplacement de Mme Pascale BOISTARD, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Conférence interdépartementale "Paris Seine - Saint-Denis" (R. 24 G) :

- Mme Frédérique PIGEON, en remplacement de M. Bruno JULLIARD, désigné le 21 avril 2008, démissionnaire.

Deuxième collège de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris (R. 25 G) :

- Mme Laurence GOLDGRAB, suppléante, en remplacement de M. Christophe GIRARD, désigné les 11 et 12 juillet 2011, démissionnaire.

Commission départementale de la sécurité routière de Paris (R. 26 G) :

- M. Julien BARGETON, en remplacement de Mme Annick LEPETIT, désignée le 29 septembre 2008, démissionnaire.

Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS) : Sous Comité des transports sanitaires (R. 27 G) :

- M. Julien BARGETON, en remplacement de Mme Annick LEPETIT, désignée les 27 et 28 septembre 2010, démissionnaire.

Sous Comité des transports sanitaires :

- M. Julien BARGETON, en remplacement de Mme Annick LEPETIT, désignée les 27 et 28 septembre 2010, démissionnaire.

Conseil de l'Education nationale dans le Département de Paris (CDEN) (R. 28 G) :

- M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement, titulaire, en remplacement de Mme Dominique BERTINOTTI, désignée les 15 et 16 novembre 2010, démissionnaire.

- M. François DAGNAUD, suppléant, en remplacement de M. Daniel MARCOVITCH, désigné les 15 et 16 novembre 2010, démissionnaire.

Commission de concertation avec l'enseignement privé pour l'Académie de Paris (R. 29 G) :

Mme Léa FILOCHE, suppléante, en remplacement de Mme Dominique BERTINOTTI, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

Conseil inter-académique d'Ile-de-France de l'Education nationale (R. 30 G) :

- Mme Isabelle GACHET, titulaire, en remplacement de M. Bruno JULLIARD, désigné les 7 et 8 juin 2010, démissionnaire.

Centre régional de documentation pédagogique de l'Académie de Paris (R. 31 G) :

- Mme Isabelle GACHET, suppléante, en remplacement de M. Bruno JULLIARD, désigné le 20 juin 2011, démissionnaire.

Etablissements publics locaux d'enseignement - Collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée (R. 32 G) :

Collège Auguste Rodin 19, rue Corvisart (13e) :

Conseil d'administration :

- Mme Marie-Annick BARTHE, titulaire, en remplacement de M. Bruno JULLIARD, désigné le 26 mai 2008, démissionnaire.

Commission permanente :

- Mme Marie-Annick BARTHE, en remplacement de M. Bruno JULLIARD, désigné le 26 mai 2008, démissionnaire.

Collège Evariste Galois 11, rue du Docteur Bourneville (13e) :

Conseil d'administration :

- Mme Marie-Annick BARTHE, titulaire, en remplacement de M. Bruno JULLIARD, désigné le 26 mai 2008, démissionnaire.

Commission permanente :

- Mme Marie-Annick BARTHE, en remplacement de M. Bruno JULLIARD, désigné le 26 mai 2008, démissionnaire.

Collège Thomas Mann 91, avenue de France (13e) :

Conseil d'administration :

- Mme Annick OLIVIER, titulaire, en remplacement de M. Bruno JULLIARD, désigné le 26 mai 2008, démissionnaire.

Commission permanente :

- Mme Annick OLIVIER, en remplacement de M. Bruno JULLIARD, désigné le 26 mai 2008, démissionnaire.

Collège Jean-Perrin 6, rue Eugène Reisz (20e) :

Conseil d'administration :

- Mme Virginie DASPET, titulaire, en remplacement de Mme Yamina BENGUIGUI, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

Commission permanente :

- Mme Virginie DASPET, en remplacement de Mme Yamina BENGUIGUI, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

Organe des établissements d'enseignement privé, compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat d'association (article 27-4 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée). Collèges privés du second degré sous contrat d'association (R. 33 G) :

- Collège privé mixte Sainte-Anne 109, rue Bobillot (13e) :

- Mme Annick OLIVIER, en remplacement de M. Bruno JULLIARD, désigné le 26 mai 2008, démissionnaire.

- Collège privé Notre Dame de Lourdes 16, rue Taclet (20e) :

- Mme Frédérique CALANDRA, en remplacement de Mme Yamina BENGUIGUI, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

- Collège Heikhal Menahem Sinaï 110, boulevard de Ménilmontant (20e) :

- M. David ASSOULINE, en remplacement de Mme Yamina BENGUIGUI, désignée le 26 mai 2008, démissionnaire.

Commission départementale de l'Aide sociale (R. 34 G) :

- Mme Claudine BOUYGUES, en remplacement de Mme Pascale BOISTARD, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Commission des rentes et de procédure gracieuse préalable en ce qui concerne les accidents du travail et les maladies professionnelles survenus aux agents non titulaires du Département de Paris (R. 35 G) :

- Mme Claudine BOUYGUES, titulaire, en remplacement de Mme Pascale BOISTARD, désignée le 29 septembre 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2012, R.22 G à R. 35 G).

Modification de la composition de Commissions.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous informe des modifications survenues dans les Commissions suivantes :

- Mme Pascale BOISTARD, démissionnaire, quitte en conséquence la 6e Commission, où elle était titulaire, ainsi que la 9e Commission, où elle était suppléante.

- M. Stéphane MARTINET intègre la 9e Commission en qualité de titulaire.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, nous arrivons au bout des débats du Conseil général. C'est vous qui avez rendu ces débats si riches et si longs !

Je vous propose de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée à dix huit heures quinze minutes).

Votes spécifiques.

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DASES 387 G - Subvention (6.360.000 euros) et convention avec Paris Habitat (5e) pour la construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et d'un centre d'accueil de jour pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (CAJ) au 86-90, rue de Lourmel (15e).

M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DASES 547 G - Subvention (2.104.000 euros) et convention avec la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) (7e) pour la construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sur le site de l'ancien Hôpital Broussais (14e).

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2012 DASES 524 G - Participation et avenant n° 1 à convention (120.000 euros) avec l'Association de Prévention du Site de la Villette (19e) pour ses actions d'animation et de prévention en direction de la jeunesse.

Votes spécifiés.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN et M. Pierre-Yves BOURNAZEL votent POUR les projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. Thierry COUDERT vote CONTRE les vœux n° 3 G, n° 4 G, n° 8 G relatifs au Grand Paris Express.

M. Thierry COUDERT vote POUR le vœu n° 6 G relatif à l'ouverture et l'expérimentation d'une salle de consommation à moindres risques.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2012 DASES 542 G - Subvention (8.000 euros) à l'association de soutien aux Amoureux au ban public (17e).

Mme Claudine BOUYGUES, rapporteure.

2012 DASCO 50 G - Dotations (31.080 euros) à divers collèges publics parisiens.

2012 DASCO 51 G - Subventions (19.969 euros) à divers collèges publics parisiens.

2012 DASCO 82 G - Dotations (18.681 euros) aux collèges pour le financement de voyages et de projets éducatifs pour l'année scolaire 2012-2013.

2012 DPA 9 G - Indemnisation du Département de Paris par l'Atelier d'Architecture CHEMETOV ET HUIDOBRO, le bureau Veritas et la société MMA suite à des défauts sur les menuiseries extérieures du collège Thomas Mann sis 91 avenue de France (13e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2012 DASES 339 G - Subvention (7.500 euros) à l'association Chinois de France, Français de Chine (20e) au titre de 2012.

2012 DASES 387 G - Subvention (6.360.000 euros) et convention avec Paris Habitat (5e) pour la construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et d'un centre d'accueil de jour pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (CAJ) au 86-90, rue de Lourmel (15e).

2012 DASES 391 G - Subvention et convention (50.000 euros) avec l'association Notre-Dame-de-Bon-Secours (14e) pour le dispositif "Tout sous le même toit".

2012 DASES 396 G - Subvention et convention (25.000 euros) avec l'association le Parisolidaire (11e).

2012 DASES 397 G - Subventions (2.500 euros) à l'association Oeuvre de Secours aux Enfants (10e) dans le cadre des projets Entre amis et Séjour de vacances.

2012 DASES 498 G - Subvention (3.000 euros) à l'association le Social Club (15e) au titre de 2012.

2012 DASES 547 G - Subvention (2.104.000 euros) et convention avec la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) (7e) pour la construction d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sur le site de l'ancien Hôpital Broussais (14e).

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2012 DASES 125 G - Participation et convention (45.000 euros) avec l'association ABC AUTISME (15e).

2012 DASES 399 G - Subvention (35.000 euros) et convention à l'association ACT UP-PARIS (11e).

2012 DASES 457 G - Participation et convention (129.901 euros) avec l'association Le Relais Ile de France (18e).

2012 DASES 504 G - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA) (15e).

2012 DASES 618 G - Participation et convention (35.000 euros) avec l'association Persona Très Grata (92200 Neuilly sur Seine).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2012 DASES 406 G - Participation et avenant à convention (50.000 euros) avec l'association Mouvement ATD Quart Monde (9e) pour ses actions de protection et de prévention menées à Paris.

2012 DASES 503 G - Participation et avenant n° 1 à convention (350.000 euros) avec l'association des cités du secours catholique (20e) pour le fonctionnement du centre d'écoute et d'orientation la colline aux enfants (17e).

2012 DASES 524 G - Participation et avenant n° 1 à convention (120.000 euros) avec l'Association de Prévention du Site de la Villette (19e) pour ses actions d'animation et de prévention en direction de la jeunesse.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2012 DSTI 24 G - (et DSTI 23) Marché de télésurveillance et de maintien en condition opérationnelle de services et d'environnements techniques et convention de groupement de commande.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2012 DF 27 G - Décision modificative n° 2 d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour 2012.

2012 DF 28 G - Individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative n° 2 d'investissement du Département de Paris pour 2012.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2012 DU 6 G - Acquisition en l'état futur d'achèvement d'un local à usage de PMI sur le lot E-8 dans la ZAC Clichy-Batignolles (17e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2012 DASES 41 G - Subvention (150.000 euros) et convention avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon pour le centre de santé situé rue Clavel (19e).

2012 DASES 42 G - Subvention et convention (150.000 euros) avec l'association Groupe d'Oeuvres Sociales de Belleville (GOSB) (20e).

2012 DASES 561 G - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché relatif au service d'examens radiologiques pulmonaires de proximité pour le centre médico-social Boursault.

2012 DFPE 4 G - Subvention et avenant à convention (392.700 euros) avec l'association LIRE (19e) pour l'intervention de lecteurs dans les centres de Protection Maternelle et Infantile.

2012 DFPE 6 G - Subvention, avenant et nouvelle convention (37.563 euros) avec l'association Dispositif d'Appui à la Périnatalité et aux Soins Ambulatoires (3e).

2012 DFPE 18 G - Subvention et convention (10 000 euros) avec l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA) (33 170 Gradignan) pour la création d'un site Internet.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2012 DASES 593 G - Subvention (6.000 euros) à l'association Drogues et Société (94000 Créteil).

M. Jean-Marie LE GUEN et Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteurs.

2012 DASES 538 G - Subvention (5.000 euros) à l'Oeuvre des orphelins de la Préfecture de police de Paris (4e).

2012 DASES 608 G - Admission en non-valeur d'anciennes créances départementales irrécouvrables présentées au cours de l'exercice 2012 et relevant du budget annexe de l'Aide Sociale à l'Enfance.

M. Romain LEVY, rapporteur.

2012 SG 6 G - (et SG 176) Approbation de la signature d'une convention de partenariat avec le Conseil Général de l'Essonne.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2012 DDEEES 129 G - Subventions (380.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Le Laboratoire Paris Région Innovation.

2012 DDEEES 135 G - Subvention et convention (35.880 euros) avec Paris Europlace pour le Pôle de Compétitivité Finance Innovation (1er).

2012 DDEEES 139 G - Subvention (15.000 euros) à l'association PhD Talent pour l'organisation d'un salon destiné au recrutement de jeunes docteurs et doctorants.

2012 DDEEES 140 G - Subvention (50 000 euros) et convention 2012 avec le Centre Francilien de l'Innovation

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2012 DAJ 22 G - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 2 octobre 2012.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2012 DDEEES 94 G - Subvention (50.000 euros) et convention avec la couveuse Astrolabe Conseil.

2012 DDEEES 121 G - Subvention et avenant à la convention (350.000 euros) avec la Mission Locale de Paris (12e)

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2012 DDEEES 110 G - Subvention (731.800 euros) avec convention avec l'association Boutiques de Gestion de Paris Ile de France - BGE PaRIF dans le cadre de son action de soutien des porteurs de projet de création d'activité.

M. Christian SAUTTER et Mme Pauline VERON, rapporteurs.

2012 DDEEES 97 G - Subventions (618.000 euros) avec avenants aux conventions 2010-2012 avec 7 associations intervenant dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire.

2012 DDEEES 118 G - Subvention (34.000 euros) avec convention à l'Association P.L.I.E. de Paris Nord-Est, visant une aide financière pour des postes permettant de développer le volet clause insertion.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

2012 DDEEES 136 G - Convention entre le Département de Paris, la Région Ile de France et la Société Nationale Immobilière relative à la création d'un pôle d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, 204 rue de Crimée (19e).

Mme Pauline VERON et M. Christian SAUTTER, rapporteurs.

2012 DASES 429 G - Subvention et avenant n° 2 à convention (395.198 euros) avec les associations France Terre d'Asile et Emmaüs Solidarité (10e) pour le financement du fonctionnement du "Kiosque".

2012 DDEEES 51 G - DASES 565 G - Subvention (290.000 euros) et convention avec l'association Aurore (15e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2012 DU 7 G - Cession complémentaire d'une emprise de 13 m² de terrain nu dépendant du centre de Samu social de Paris (92136 Montrouge) et constitution d'une servitude non altius tollendi sur une emprise de 98 m² restant appartenir au Département de Paris.

Mme Olga TROSTIANSKY, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2012 DAJ 21 G - Communication de la liste des marchés attribués du 16 août au 6 septembre 2012.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. Daniel ASSOULINE, M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Ghislène FONLLADOSA, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, Mme Edith GALLOIS, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence

GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Claire GUIDI, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Stéphane MARTINET, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRault-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGO, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusée au sens du règlement :

Mme Hélène BIDARD.

Excusée :

Mme Yamina BENGUIGUI.

Absents :

Mme Seybah DAGOMA, M. Patrick KLUGMAN.

Annexe n° 1 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Déposé en	Commission Séance	n° Definitif	N° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
1ère	1ère	1		ELVAA	GAREL, FOURNIER	CG	Vnr	-	Mise en place à compter du 01/01/2013 du volet départemental de la taxe d'aménagement	GAUDILLERE	Rejeté	15-oct-12
1ère	2e	2		PCF-PG	SIMONNET	CG	Vnr	-	Contrat aidés de la ville de Paris	SAUTTER	Retiré	15-oct-12
Séance	2e	2 bis	45	Exécutif		CG	Vnr			SAUTTER	Adopté	15-oct-12
3e	3e	3		PCF-PG	BROSSAT	CG	Vnr		Dotation de l'Etat au réseau du Grand Paris Express	BARGETON	Retiré	15-oct-12
Séance	3e	3 bis	46	Exécutif		CG	V			BARGETON	Adopté	15-oct-12
3e	3e	4		UDI	GALLOIS, POZZO DI BORGIO	CG	Vnr		Réalisation du Grand Paris Express	BARGETON	Retiré	15-oct-12
6e	6e	5	47	PCF-PG	SIMONNET, VIEU-CHARIER, ARROUZE	CG	Vnr	-	Abrogation intégrale de la loi de 1969 relative aux gens du voyage,	BOUYGUES	Adopté (amendé)	15-oct-12
6e	6e	6	48	PCF-PG	LHOSTIS	CG	Vnr	-	Ouverture d'une salle de consommation à moindres risques,	LE GUEN	Adopté	15-oct-12
6e	6e	7		PCF-PG	BROSSAT	CG	Vnr	-	Mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation sur les dangers liés à l'utilisation de produits de lissage capillaires,	LE GUEN	Retiré	15-oct-12
Séance	6e	7 bis	49	Exécutif		CG	Vnr			LE GUEN	Adopté	15-oct-12
1ère	8e	8		UMP/PA	LEGARET, GOUJON, DOUVIN	CG	A	SG 8 G	Ajout de 4 articles à la délibération	HIDALGO	Rejeté	15-oct-12

Annexe n° 2 - Tableau des votes des groupes politiques.

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	N° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CG CG	A V Ynr	n° delib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	PCF-PG			EELVA			PS-RGA			UDI			UMPFA			UNANIMITE
												CONTRE	ABST		CONTRE	ABST		CONTRE	ABST		CONTRE	ABST		CONTRE	ABST		
1ère	1ère	1		ELVA	GAREL, FOURNIER	CG	Ynr	-	Mise en place à compter du 01/01/2013 du volet départemental de la taxe d'aménagement	GAUDILLERE	Adopté							X				X					
						CG		DREES 114G			Adopté																X
						CG		DREES 124G			Adopté											X					
						CG		DREES 124G			Adopté																
						CG		DREES 137G			Adopté																X
						CG		DEVE 138G			Adopté																X
1ère	2e	2		PCF-PG	SWONNET	CG	Ynr	-	Contrat aides de la ville de Paris	SAUTTER	Retiré																
2ème	2e	2 bis	45	Exécutif		CG	Ynr			SAUTTER	Adopté											X					
3e	3e	3		PCF-PG	BROSSAT	CG	Ynr		Dotation de l'Etat au réseau du Grand Paris Express	BARGETON	Retiré																
3ème	3e	3 bis	46	Exécutif		CG	V			BARGETON	Adopté																X
3e	3e	4		UDI	GALLOS, POZZO DI BORGIO	CG	Ynr		Realisation du Grand Paris Express	BARGETON	Retiré																
6e	6e	5	47	PCF-PG	SWONNET, VIEU-CHAMBERN, ABRIOUZE	CG	Ynr	-	Abrogation intégrale de la loi de 1969 relative aux gens du voyage,	BOUVIGUES	Adopté (unanimement)											X					X
						CG		DASES 595G			Adopté																
6e	6e	6	48	PCF-PG	HOSITS	CG	Ynr	-	Ouverture d'une salle de consommation à moindre risque,	LE CUIEN	Adopté												X				
6e	6e	7		PCF-PG	BROSSAT	CG	Ynr	-	Mise en oeuvre d'une campagne de sensibilisation sur les dangers liés à l'utilisation de produits de triage capillaires	LE CUIEN	Retiré																
6e	6e	7 bis	49	Exécutif		CG	Ynr			LE CUIEN	Adopté																X
						CG		DASES 488G			Adopté																X
						CG		DASES 564G			Adopté																X
						CG		DASES 483G			Adopté																X
1ère	8e	8		UMPFA	LEGARET, GOULON, DOWIN	CG	A	SG 0 G	Ajout de 4 articles à la délibération	HIDALGO	Retiré							X									
						CG		SG 8G			Adopté											X					